MULTINATIONALES AU MAGHREB ET MACHREK: COMMENT CONSTRUIRE LA JUSTICE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE FACE AU POUVOIR DES MULTINATIONALES?

Actes du séminaire

Paris, 16 octobre 2014

aitec
Association Internationale de Techniciens, Experts et Chercheurs

Table des matières

Introduction.....3

I/ Des impacts économiques et écologiques qui perpétuent le mal-développement : diagnostic et alternatives.....5

Présentation du rapport de l'Aitec «Les multinationales françaises dans la région Maghreb-Machrek: au paradis de la libéralisation du commerce et des investissements...» 5

Le gaz de Schiste, considéré par l'État tunisien comme la solution à la crise économique et financière dans un pays en pleine transition démocratique.....10

En Égypte, Tunisie et Algérie, des entreprises comme BP et Shell entravent la justice climatique, encouragent la corruption, biaisent les systèmes économiques et ne respectent pas les droits humains.....14.

II/ Responsabilité légale des entreprises et droits de l'homme : échec des cadres existants : quelles perspectives 23

Les multinationales et le droit de syndiquer. Pourquoi les multinationales s'implantent-elles dans les régions où les manifestations sociales sont faibles et quelles sont leurs attitudes face au droits des travailleurs ?.....23

L'impact des multinationales dans la transition en Égypte, leur pouvoir dans la prise de décision politique et leur impact sur les droits économiques et sociaux.....28

Session de réflexion stratégique.....35

Conclusion et prochaines étapes.....41

Abbréviations:
ALE (Accord de libre échange)
AA (Accord d'association)
DH (droits de l'homme)
ECESR (Egyptian center for economic and social rights)
ETAP (Entreprise tunisienne d'activités pétrolières)
FMN (Firme multinationale)
OIT (Organisation Internationale du Travail)
RSE (Responsabilité sociale des entreprises)
UE (Union européenne)

Introduction

Lala Hakuma Dadci, Aitec
Nous évoluons dans un contexte où les multiples violations des droits humains par les firmes multinationales (FMN) partout dans le monde ne sont plus à prouver, mais restent sans suite, les FMN étant presque intouchables. Ces violations diverses de droits, comme l'expropriation des populations autochtones de leurs terres, les pollutions environnementales, les meurtres de syndicalistes, les violations du droit du travail (comme le triste exemple du Rana Plaza), et même les poursuites contre les États pour des mesures jugées entraver les profits privés, sont autant d'éléments qui affirment désespérément le besoin crucial de réglementation et de création d'un système de sanction efficaces.

En parallèle, les États se désengagent de leur responsabilité dans l'application du droit international pour les droits humains et l'environnement face aux activités des FMN. Ils sont généralement proactifs dans la poursuite de politiques et accords commerciaux et d'investissements qui protègent et encouragent les FMN dans des activités aux conséquences désastreuses pour l'homme et l'environnement. En effet, l'architecture que forment les accords de libre échange (ALE) et d'investissement offre aux FMN un cadre légal extrêmement protecteur, initialement prévu pour encourager les investissements à l'étranger. Désormais, ces cadres réglementaires permettent aux FMN de développer des activités sans devoir rendre de comptes sur leurs conséquences sociales, économiques et environnementales, sous couvert de clauses de protection.
L'ordre économique et financier néolibéral sous-tend donc le rapport de force mondial au profit des grands groupes et FMN, qui non seulement échappent à la justice mais participent à la définition des politiques commerciales, environnementales, économiques et financières pour assurer leurs intérêts.

Les pays de la région Maghreb-Machrek sont particulièrement touchés par la violation des droits de l'homme et l'aggravation de la situation écologique par les multinationales. Les processus des soulèvements arabes, même s'ils ont permis d'ouvrir des espaces de dialogues dans certains pays, n'ont pas mis fin au système de collusion du pouvoir avec les intérêts économiques et financiers privés. Les États ne respectent pas leurs obligations en matières des droits de l'homme tout en protégeant les droits des multinationales et encourageant leurs activités même si celles-ci nuisent aux droits de l'homme, aggravent les situations d'inégalité et encouragent les tensions climatiques et géopolitiques.

Force est de constater l'échec des cadres existants en matière de régulation ou des lignes directrices pour les multinationales et leurs activités. Les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, la convention tripartite de l'OIT, les principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ou encore les codes de conduite volontaire n'ont pas permis de mettre en place une surveillance et des principes de précaution et de sanction pour les multinationales. Nous n'arrivons actuellement pas à éviter les conséquences négatives diverses que peuvent avoir les activités de ces acteurs économiques, et qui renforcent les inégalités mondiales existantes. Cela est en partie du à un problème d'indépendance des mécanismes et surtout à l'absence d'un réel système de sanction.

En 2008, le rapport de l'ONU sur les responsabilités « différenciées mais complémentaires » des États et des entreprises comprenait trois principes à respecter pour les FMN : « protéger, respecter, remédier ». Mais aujourd'hui, le vide juridique autour des FMN, et notamment l'absence

de lien entre sociétés mères et succursales, le manque de législation dans les pays en développement ou encore les obligations contraignantes des États dans les accords commerciaux et d 'investissement entraînent la possibilité pour les FMN de commettre de graves violations contre les droits de l'homme et l'environnement sans être inquiétées.

Ainsi, aucun véritable système effectif de contrôle, de vigilance ou de sanction n'existe à ce jour, alors que c'est un enjeu majeur dans l'exigence de respect des droits de l'homme (DH) et de l'environnement par les FMN, puisque sans mécanisme contraignant qui puisse effectivement sanctionner, l'intégration des DH dans la gestion, gouvernance et les activités économiques globalisées reste illusoire.

Il est important d’œuvrer de concert, entres organisations de solidarité internationale, ONGs, syndicats, tant au niveau français qu'international, pour se mettre d'accord sur des positions communes et faire pression au niveau des États pour participer activement à la mise en place d'un instrument contraignant efficace, nationalement et internationalement applicable.

Discussions thématiques

I/ Des impacts économiques et écologiques qui perpétuent le mal-développement : diagnostic et alternatives

Participants :

- *Jacqueline Balvet, Attac France*
- *Laetitia Liebert, présidente de Sherpa*
- *Amélie Canonne, présidente de l'Aitec*
- *Messaoud Romdhani, Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux*
- *Hebatallah Khalil, directrice de recherche, Egyptian Center for Economic and Social Rights*
- *Mika Minio-Paluello, Platform London*
- *Khaoula Chikhaoui, Réseau Alternatives Jeunes Tunisie*
- *Camille Leprince, CCFD Terre Solidaire*
- *Julie Theroux-Seguin, Oxfam Intermon*
- *Hassania Chalbi Drissi, membre de l'Aitec, consultante*
- *Ali Amrouche, Forum France-Algérie*
- *Basma Tilba, Pariose*
- *Faye Nzegang, Afectio Mutandi*

Le séminaire est modéré par Lala Hakuma Dadci, coordinatrice de l'Aitec

Présentation du rapport de l'Aitec «Les multinationales françaises dans la région Maghreb-Machrek: au paradis de la libéralisation du commerce et des investissements...»

par Amélie Canonne, AITEC

Ce rapport est un travail exploratoire, un document qui préfigure le type de travail que nous avons initié depuis quelques temps et que nous aimerions discuter dans ce séminaire. Il aborde non seulement la question des multinationales dans la région Maghreb Machrek, mais la question spécifique de la responsabilité des multinationales, soit sous l'angle de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) soit selon le cadre des pays en question. Il ne s'agit pas de faire ce travail à la place des organisations spécialisées sur ces thèmes (nous ne sommes évidemment pas les seuls à travailler sur ces problématiques; de nombreux travaux sont en cours) et qui font un travail

excellent mais bien de voir les imbrications entre les problématiques de «RSE» dans l'appui aux luttes dans ces pays. Il s'agit de discuter avec toutes les organisations actives dans ce champ de travail.

Le travail que l'Aitec effectue depuis un certain nombre d'années concerne les accords de libéralisation du commerce et l'agenda commercial de l'Union européenne (UE). L'UE, après les soulèvements arabes, a apporté une réponse quasi-monolithique dans sa manière de soutenir les processus de transitions politiques dans la région : il s'agit de mettre en place toujours plus d'ALE. L'UE estime que ce qui est posé dans les révoltes arabes c'est la question économique, et qu'il faut donc apporter des réponses économiques. C'est ce qui nous a amené au départ à nous intéresser à ce qui se passait dans la région, en particulier au rôle de l'UE et de ses entreprises.
Nous avons réalisé ce travail autour d'une question : comment l'agenda de libéralisation du commerce et des investissements dans la région Maghreb Machrek a ouvert la porte aux multinationales, pour leur permettre aujourd'hui d'être à l'origine de violations de droits, de délits? Nous en donnons quelques exemples dans ce rapport, qui ne sont pas exhaustifs, et dont nous voulons discuter dans le cadre de ce séminaire.

L'hypothèse que nous proposons est que cette libéralisation du commerce et des investissements est à l'origine (ce n'est pas le seul facteur, il y en a d'autres) **du renforcement de la marge de manœuvre et du rapport de force en faveur des multinationales depuis une vingtaine d'années.** Nous avons principalement travaillé sur l'Égypte et la Tunisie, et nous développons la façon dont l'UE a été un agent d'accompagnement et de renforcement de la libéralisation du commerce et des investissements dans la région. A partir des années 90 l'UE a signé des Accords d'association (AA): en 95 avec la Tunisie et en 2004 avec l'Égypte. Dans ces AA, qui comportent des volets différents, le volet commercial était dominant dans l'agenda politique. Les AA marquaient à l'époque un processus beaucoup plus large de libéralisation commerciale dans la région. C'est aussi le moment ou ces pays entrent à l'OMC et entreprennent de négocier des accords de libre échange régionaux, et dans le cas de la Tunisie des accords de libéralisation des investissements. C'est également le cas en Égypte mais avec des pays différents.

On observe la mise en place de l'armature qui permet aux entreprises étrangères de bénéficier de toutes les facilités qui leur permettent de s'implanter dans les pays. Et pour cela les ALE sont indispensables. Il y a plusieurs façon pour les entreprises étrangères de venir dans ces pays : soit elles s'implantent, soit elles trouvent avantage dans les réformes réglementaires qui sont engagées par les gouvernements en question (qui n'apparaissent pas par hasard, il y a des déterminants internes liés à la signature des accords de libéralisation du commerce et des investissements). Tous ces ALE et accords d'investissement accompagnent et renforcent ce processus de libéralisation intérieure, en fonction des agendas politiques. Ces entreprises peuvent bénéficier également de toutes les réformes fiscales (en matière de droit du travail par exemple), de facilitation douanière mais aussi non douanière.

Lorsque l'on cherche quelles sont les entreprises françaises (c'est cela que nous avons regardé de façon prioritaire) qui sont implantés dans la région, on observe d'abord une présence beaucoup plus forte en Tunisie qu'en Égypte et des secteurs différents. On s'aperçoit qu'elles ont pu bénéficier de l'économie qui préfigurait au processus de libéralisation: cette économie duale, qui est particulièrement flagrante en Tunisie, qui fonctionne à deux vitesses. D'un côté, l'économie est organisée autour de l'exportation avec des multinationales ou des filières de multinationales qui opèrent dans des zones ultra privilégiées sur le plan réglementaire et douanier (cf travail du FTDES

sur l'industrie textile dans la région de Monastir en Tunisie). Cette économie offshore et de l'autre côté l'économie intérieure qui évidemment ne bénéficie pas de ces avantages (ou de façon moindre) fonctionnent de façon complètement disjointe.

Un cadre réglementaire sur mesure a été taillé pour les multinationales et/ou les entreprises étrangères pour qu'elles puissent venir s'implanter, avec l'argument que cela allait créer des emploi. Quand on regarde le type d'emploi que cette politique a apporté, on observe que ce sont des emplois précaires, dans des conditions extrêmement difficiles, sous qualifiés par rapport au niveau de qualification des personnels embauchés. C'est particulièrement flagrant dans le secteur des services et des télécommunications. Les entreprises profitent du niveau de qualification des employés, puisqu'en Afrique du nord ce dernier est assez élevé : après les indépendances, des efforts de réformes de l'éducation ont été entreprises. Il existe donc toute une génération de jeunes qualifiés, qui parlent plusieurs langues, et dont les entreprises profitent en les payant le moins possible. Le rapport comporte des chiffres sur la différence de salaire entre l'implantation d'une entreprise européenne en Italie et en Espagne ou en Tunisie et en Égypte: on constate une différence colossale d'un facteur de 5 à 10. Ainsi, pour une distance de 300 kilomètres, il est beaucoup plus intéressant pour une entreprise de s'implanter de l'autre côté de la méditerranée. Et cela est possible à la fois parce que les gouvernements qui étaient en place l'ont permis mais également parce que les ALE et accords d'investissement encourageaient fortement ce type de réformes.

Un point particulier sur la spécificité de l'arbitrage d'investissement qui est en train de se développer à la faveur de la multiplication des Accords d'investissements bilatéraux qui sont signés en Tunisie et en Égypte. C'est précisément cet arbitrage que l'UE veut introduire dans les nouveaux ALE qu'elle souhaite faire signer aux pays des soulèvements arabes. Comme dit précédemment, la doctrine de l'UE depuis les soulèvements a été de dire que davantage de libre échange serait la solution à tous les problèmes. C'est pour cela qu'elle considère qu'il faut «upgrader» les AA qui existent déjà et y inclure toute une nouvelle gamme de réformes réglementaires et notamment un chapitre de protection des investissements des multinationales européennes dans la région. Cela permettra de donner aux entreprises une gamme de droits infiniment supérieurs à tout ce qu'elles ont déjà de façon générale dans la région, mais de façon plus globale dans l'architecture internationale des droits humains civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. En effet, **ces accords de protection de l'investissement, parce qu'ils comportent une clause d'arbitrage qui permet aux entreprises de porter des conflits lorsqu'elles estiment que leurs investissements ne sont pas assez protégés, leur confèrent des droits supérieurs à ceux de toute autre partie. Ces entreprises jouissent d'un niveau de protection de leurs droits qui n'existe dans aucun autre cadre international, ont la possibilité de faire appliquer leurs droits avec des instruments de mise en application qui sont inégalés, ont la possibilité d'être indemnisés. Aucune autre partie de conflit dans le droit international n'a la possibilité d'être indemnisée à des niveaux similaires.**

Il y a d'autres exemples mais il serait intéressant de discuter ici du cas Veolia en Égypte, que l'on pourra approfondir avec Heba (ECESR). L'entreprise Veolia est une entreprise française multiactive dans la gestion de l'eau, des déchets et de la propreté urbaine. Elle avait un contrat de gestion des déchets à Alexandrie avec le gouvernement égyptien depuis le début des années 2000, avant que ne se pose un certain nombre de problèmes. La ville d'Alexandrie a estimé que Veolia ne remplissait pas sa part du contrat, et de toute façon Veolia voulait se retirer puisque qu'elle estimait que ses activités n'étaient pas assez rentables. Toujours est-il que la ville d'Alexandrie a fini par

rompre le contrat sur des clauses contractuelles. Veolia a pu se retourner contre l'Égypte et l'attaquer devant un tribunal d'arbitrage de l'investissement qui est composé d'arbitres individus privés qui ne répond à aucune juridiction publique. Veolia réclame plusieurs centaines de millions d'euros de compensation et pour cela elle argumente sur deux choses : d'abord, elle estime que l'Égypte aurait du lui permettre de mieux s'ajuster aux transitions et aux évolutions politiques qui ont eu lieu dans le pays. Cela peut être tout et n'importe quoi: la puissance publique n'est a priori pas en charge d'assurer la continuité de l'environnement pour les activités d'une entreprise! Mais cela est écrit dans les accords d'investissement qui sont aujourd'hui signés et que l'UE se propose d'élargir.

Ensuite, le gouvernement de transition égyptien a fait fait évoluer la loi sur les salaires après le 25 janvier 2011 et a revalorisé légèrement le salaire minimum pour un certain nombre de salariés égyptiens (de la fonction publique uniquement) afin de s'adapter à l'inflation galopante. Veolia conteste cette mesure en arguant qu'augmenter le salaire minimum représente une entrave aux engagements contractuels que l'Égypte a pris en leur donnant ce contrat de gestion des ordures ménagères dans la ville d'Alexandrie, parce qu'ils pourraient perdre en bénéfices (il faudrait payer les ouvriers plus chers si cette mesure avait un effet de levier sur les autres salaires) et donc Veolia a le droit d'être indemnisé. Ce cas vaut selon Veolia des centaines de millions d'euro devant les tribunaux d'arbitrage.

Ces tribunaux d'arbitrages encore une fois ne répondent devant aucune juridiction publique, les arbitres sont nommés par les parties au procès: l'inéquité de ce genre de procédures est assez flagrante. Et ce genre de tribunaux se généralise: L'Égypte est le 2ème pays le plus attaqué de tous les temps devant des tribunaux d'arbitrages, et la moitié de ces attaques datent d'après la révolution du 25 janvier. Les entreprises prospectent dans la région autour des soulèvements révolutionnaires de 2011 et cherchent toutes les opportunités pour pouvoir attaquer les gouvernement et leur faire « cracher » de l'argent en indemnités. Tout cela est le résultat de la libéralisation du commerce et des investissements telle que l'UE et ses homologues l'ont voulu avant et davantage encore après les révolutions. Quand on regarde l'environnement d'action de ces entreprises dans la région, on observe que la plupart des régulations sont régies par le régime de libéralisation du commerce et des investissements.

Deux choses dont j'aimerais encore parler, et qui ne sont en aucun cas des informations inaccessibles : il suffit de bien chercher. La coopération publique française (AFD) soutien avec l'argent public certains projets de développement dans la région nord africaine. En l'occurrence deux projets assez emblématiques de la façon dont aujourd'hui les pays de l'UE interagissent avec la région sud méditerranée et la manière dont ils agissent en supplétifs des entreprises qu'ils souhaitent y infiltrer.

L'AFD a soutenu en Égypte, avec l'argent public au nom du développement local (création d'emploi et développement du marché local), un projet du Club Méditerranée sur les bords de la mer rouge. Le financement de ce projet s'appuie sur deux arguments: sur la création d'emploi local et sur le développement du marché local (sous-traitants, produits agricoles, services). L'AFD a donné de l'argent parce que l'opérateur du projet était égyptien: le magna multimillionnaire Sawiris... Ainsi, l'AFD a financé grâce à l'argent public un des frères Sawiris, qui n'a en aucun cas besoin de l'argent public français pour développer ce projet.

D’autre part, l’impact du tourisme en extraversion et en club fermé, est à la fois néfaste sur plan écologique et ridicule sur le plan du développement local. En effet, l’emploi créé est de qualité médiocre, mal payé, précaire. À la moindre instabilité les entreprises ferment et renvoient le personnel. En termes économiques et de marché, la plupart des produits alimentaires et de consommation qui sont utilisés sont importés, puisque la clientèle expatriée veut retrouver les standards de consommation auxquels elle est habituée. Le projet était de 23 millions euros, ce qui n’est pas énorme à l'échelle des investissements direct à l’étranger (IDE) qui sont effectués dans ces pays, mais ce qui est tout de même considérable par rapport aux projets de développement qu’il serait possible de soutenir.

Un autre exemple est celui d’un financement de l’AFD de 30 millions d'euros en Tunisie en 2009. Ce financement portait sur la construction de l’aéroport à Enfidha, ayant pour objectif de désengorger les aéroports de Tunis et de Monastir et de développer le tourisme de la côte nord est du pays. Pour peu que l’on s’y intéresse de près on remarque que la conclusion du contrat avec une filiale de l'entreprise turque TAV s’est effectuée dans des conditions troubles et rocambolesques. Le groupe Aéroports de Paris, dont l’État français détient une part majoritaire, voulait obtenir ce contrat mais ne l'a pas eu. Huit mois après que l'AFD ait donné son financement à la filiale de l’entreprise TAV, le groupe Aéroports de Paris a racheté la filiale turque. Ce contrat s’est fait sous d’obscures conditions: pots de vins, comme beaucoup de contrats à l'époque, conditions extravagantes de gestion de l'aéroport... etc

Cet aéroport n’avait d’autre part pas de réelle utilité, puisqu’il était possible de développer les aéroports existants. Il a cependant a été construit sur une zone de 4/5000 hectares, dans une région où il existe une pression sur les terres significative, notamment sur le plan du développement agricole. Donner un tel capital foncier pour un aéroport dont l'utilité économique est discutable (il tourne actuellement en sous régime) est aberrant. Un tel projet pose des questions environnementales puisque auparavant les touristes arrivaient sur place à Monastir ou Tunis, alors qu’à Enfidha il est nécessaire de développer de nouveau axes de transports pour amener les touristes à destination.

Enfin, cet aéroport est construit sur une zone archéologique d'une valeur inestimable. Le directeur de l'entreprise turque détenue par Aéroports de Paris a été interrogé sur la question, et a répondu que l'entreprise avait fait ce que l'État tunisien avait demandé en termes de fouilles préalables, que les autorités archéologiques tunisiennes étaient présentes, mais que lorsqu'on leur avait donné l'autorisation de construire ils ont construit : le reste ne relève pas de leurs responsabilité. Le président de la société ne dément pas les problèmes de destruction de patrimoine mais déclare que ce n'était pas le problème de la compagnie.

Ces deux exemples ont une spécificité parce qu’ici c’est notre responsabilité de contribuables français qui est en jeu. Il y a une réflexion à avoir sur la manière dont nous pouvons contrôler cela à notre niveau. Il ne faut pas uniquement accuser les multinationales (qui ont une grande part de responsabilité bien sur), mais réfléchir sur la façon de travailler sur le contrôle des autorités publiques.
Comment travaille-t-on avec nos partenaires dans la région pour approfondir les investigations des cas invraisemblables comme ceux-là, et pour poursuivre et appuyer les communautés locales et syndicats en lien avec ces entreprises?

Le gaz de Schiste, considéré par l'État tunisien comme la solution à la crise économique et financière dans un pays en pleine transition démocratique. Quand l'autorisation à Shell et à d'autres multinationales de procéder à des activités d'exploration et d'exploitation de GdS va à l'encontre du bien commun

Khaoula Chikhaoui, Réseau Alternatives Jeunes Tunisie (RAJ)

Je parlerai des multinationales en Tunisie, du secteur de l'énergie, et en particulier de la question du gaz de schiste. La Tunisie est un pays en pleine transition démocratique, mais aussi frappé par une crise économique très difficile. Nous verrons également comment les multinationales profitent de cette situation. Pour résumer la situation, la Tunisie connaît une croissance très faible, une inflation élevée, un taux de chômage de 18 %, et 30 % des diplômés universitaires sont au chômage. Les gouvernements successifs ont été appelés à trouver une solution urgente pour éviter que le pays ne soit en faillite. En réponse à la crise, les gouvernements se sont tournés vers l'exploitation du gaz de schiste. En 2011, Shell a fait une demande de permis d'exploration d'huile de schiste dans la zone Kairouan ; la société civile a essayé de s'opposer à Shell mais la question du gaz de schiste refait surface, et nous verrons que le gouvernement présente des argumentaires forts séduisant pour défendre son exploitation.

Le discours de l'Entreprise tunisienne pour les activités pétrolières (ETAP) à travers son président est le suivant:
1 : Développer gaz de schiste va permettre de diminuer l'importation des hydrocarbures en Tunisie
2 : Le développement des activités d'extraction de gaz de schiste va permettre de créer des emplois.

De la même façon, le secrétaire adjoint responsable chargé d'études au sein de l'UGTT a tenu des propos qui ont étonné les tunisiens: selon lui, l'exploitation de gaz de schiste facilitera à la Tunisie l'octroi des emprunts dont elle a besoin a l'échelle internationale.

Ce genre de positionnements a fait polémique en Tunisie. **Il échappe aux dirigeant que le talon d'Achille de l'industrie du gaz de schiste est la disponibilité en eau. La Tunisie est un pays en ressources en eau renouvelable très limitées puisqu'elle se trouve dans une région semi aride.** Nous sommes en dessous du seuil du stress hydrique : 460 M3 d'eau par an par habitant. Il y a également les problèmes de pollution et de la production de gaz à effet de serre, ainsi que des événements sismiques (région de Sousse et Monastir en particulier), qui sont soupçonnés d'avoir été provoqués par des opérations non légales d'exploration de gaz de schiste dans ces régions.Pourtant, le chef du gouvernement a déclaré le 3 septembre que les critiques et les positions de la société civile n'arrêteront pas les démarches de développement et d'exploration de gaz de schiste qui sont déjà en marche en Tunisie.

L'Article 13 de la nouvelle Constitution tunisienne déclare:

> « *Les ressources naturelles sont la propriété du peuple tunisien, la souveraineté de l'État sur ces ressources est exercée en son nom. Les contrats d'exploitation relatifs à ses ressources sont soumis à la commission spécialisée au sein de l'assemblée des représentants du peuple. Les conventions ratifiées au sujet de ces ressources sont soumises à l'assemblée pour approbation*»

Cet article est-il suffisant pour permettre au peuple de décider de l'exploitation ou non de gaz de schiste au regard des pratiques qui existent? Pour quelles stratégies les multinationales en Tunisie ont elles opté ?

Il est fréquent de voir la nomination de cadres venus directement de multinationales pétrolières dans le gouvernement tunisien, à la tête du ministère de l'industrie en particulier. Actuellement[1] un chef du gouvernement pro gaz de schiste dirige la Tunisie, qui est l'ancien ministre de l'industrie, et supervisait avant d'être nommé à ce poste six filiales de Total implantées en France, en Tunisie, aux États Unis et en Inde. Le Premier ministre a déclaré aux médias le 3 septembre dernier que des offres sont actuellement en cours d'étude, et que les critiques n'arrêteront pas ces démarches.

D'autre part, le ministre de l'industrie vient directement de la plus grande multinationale des services pétroliers Schlumberger. Cette entreprise détient la technique de la fracturation hydraulique, et travaille notamment avec Shell en Ukraine. Lors d'une déclaration aux médias, Schlumberger a déclaré que la Tunisie détenait un énorme potentiel de gaz de schiste à exploiter.

L'inquiétude que nous avons est donc de voir les ministres et premiers ministres oeuvrer pour développer des opportunités dans l'intérêt des multinationales dans lesquelles ils ont travaillé toute leur vie une fois qu'ils sont au gouvernement, en dépit du bien commun pour les tunisiens.
Après que Shell a déposé une demande d'exploration de gaz de schiste en 2011, la société civile tunisienne est restée très attentive. Le FTDES a travaillé sur cette thématique en 2012 : il y a eu des manifestations, des sittings à Kairouan, la création du collectif Stop au gaz de schiste, des pétitions signées envoyées à l'Assemblée Nationale Constituante. Mais la situation a évolué aujourd'hui, la crise économique est en train de s'accentuer, et lorsque les politiques présentent des arguments séduisants tels que la diminution du taux de chômage de 80 % grâce au développement du gaz de schiste, même si nous savons que c'est un gros mensonge, les citoyens sont tentés de dire «oui le gaz de schiste est une bonne chose, une solution».
En 2011 la mobilisation reposait surtout sur les impacts écologiques du gaz de schiste. Nous avons expliqué quels effets entraînait la fracturation hydraulique. Mais maintenant nous ne pouvons plus travailler uniquement sur la question écologique, il faut aussi démontrer que les effets économiques soit disant bénéfiques sont également des mensonges.

Comment est-il possible de faire face au pouvoir des multinationales, surtout dans le secteur du gaz de schiste? Comme je l'ai dit je crois qu'il faut travailler sur la question écologique, mais surtout il faut donner aux citoyens des alternatives, c'est ce qui les convaincra. Concernant la question économique, nous exigeons de la transparence. La seule étude qui a été faite sur la question du gaz de schiste a été faite par Shell par une équipe britannique de l'Oxford School of Economics, mais bien que cette étude ait été faite, les tunisiens n'ont eu aucune information. Où se trouvent les gisements ? A quelle profondeur vont-ils forer les puits ? Quel est le coût de cette industrie ? Il y a également le cadre fiscal, puisque ces multinationales profitent de notre manque d'expérience en termes de contrat gazier. De l'instabilité économique et fiscale, politique aussi. Ces entreprises profitent de ce cadre pour venir et proposer l'industrie du gaz de schiste comme une baguette magique qui résoudra les problèmes.
Il faut bien entendu travailler sur les questions écologiques dans la mobilisation, surtout parce que, je le répète, la Tunisie est un pays en ressources en eau très limité.

1 16/10/2014

Sur le plan des alternatives : lorsque certains disent que le développement du gaz des schiste réduira l'importation des hydrocarbures, il faut leur opposer que la solution serait plutôt d'avoir une politique d'économie d'énergie, et non pas le gaz de schiste. Il y a également la question des énergies renouvelables, mais il ne faut pas que cette industrie tombe sous de mauvaises mains et serve de mauvais intérêts. L'affaire Désertec en est un bon exemple. Ce marché du « soleil » qui fait actuellement polémique en Tunisie, a été au coeur des convoitises entre les entreprises allemandes et françaises, qui veulent entrer sur le marché de l'énergie solaire en Tunisie. Mais le développement de ce marché a aujourd'hui pour finalité d'être exporté en Europe, et pour l'exportation on utilise des condensateurs. Or, le système de condensation part du sud tunisien, passe par Jarjis et Djerba, et donc consomme une quantité considérable d'eau, ce qui entraîne de nombreux problèmes.

Une autre forme d'énergie alternative est utilisée par certaines industries comme par exemple l'industrie du ciment. Elle utilise les déchets d'autres sociétés pour avoir l'énergie nécessaire au fonctionnement des fours. Il faut chercher ensemble des solutions pour faire des économies d'énergie capables de réduire nos besoins en hydrocarbures.

==========

Questions et interventions

Amélie Canonne (Aitec)
Dans un certain nombre de réunions internationales et rencontres de mouvements nous abordons cette question de l'emprise des multinationales dans les grands projets d'énergie renouvelable, et nous avons connaissance de cas par exemple en Amérique centrale, au Mexique, et en Afrique, de communautés locales chassées par des méga projets de champs solaires ou de champs éoliens, avec des problématiques similaires que pour des projets de grand barrages. C'est quelque chose sur lequel on ne travaille pas vraiment parce que ces projets portent le label « renouvelable », donc c'est quelque chose dont on ne s'est pas encore emparé, et je ne savais pas que vous aviez des problématiques similaires également.

Jacqueline Balvet (Attac):
La situation en Algérie est assez similaire à ce qui se passe en Tunisie : c'est le sud saharien qui est concerné avec les problèmes d'eau, une population très présente : 1 million et demi d'habitants dans le sud algérien. Avec les mêmes positionnement et comportement de la part des ministres et responsables, déclarant que les problèmes n'ont pas d'importance puisque les projets d'extraction se trouvent dans le sud, qu'il n'y a pas de problèmes de pollution et que l'eau est disponible en quantités suffisantes. Les gouvernements ont les mêmes comportements mensongers et scandaleux. Les réserves en eau sont contenues dans des nappes non renouvelable, directement menacée si les volumes d'eau considérables nécessaire à l'exploration de gaz de schiste y sont prélevées. Sur le plan de la pollution, l'exploitation de gaz de schiste nécessite des produits chimiques en quantité importante. Ainsi, si l'on pollue ces nappes phréatiques c'est la mort des agricultures autour des oasis, avec des conséquences dramatiques.

Khaoula Chikhaoui (RAJ) :
Pour faire face aux problèmes liés à la rareté de l'eau, les lobby qui défendent l'exploitation de gaz de schiste développement des stations de dessalement d'eau de mer, puis transporter l'eau depuis

Sousse ou depuis le sud jusqu'au gisements. Il faut travailler également sur les impacts écologiques et économiques de ce dessalement. Il faut noter qu'à la fois l'énergie produite par les gisements de gaz de schiste ou les méga projets d'énergie solaire est entièrement destinée à l'export.

Messaoud Romdhani (FTDES):
Je crois qu'il y a deux problèmes: d'abord la société civile n'a pas assez conscience et ne se mobilise pas assez sur les impacts écologiques. Deuxième problème: lorsqu'on se mobilise on doit faire face aux habitants, qui eux se voient proposer l'achat de leurs terres par les multinationales (vu comme un apport financier non négligeable) et dans le même temps nous, associations et individus venons les voir pour leur dire que l'industrie du gaz de schiste est néfaste. Nous devons donc renforcer la compréhension des enjeux écologiques, qui est très faible en Tunisie, mais également en Égypte. Les enjeux écologiques ne sont pas assez mis en avant, et c'est un enjeu clé pour les citoyens ordinaires.
Autre point : il existe une société pétrolière canadienne, Winstar, qui exploite des sources conventionnelles de gaz (a priori, puisque nous n'avons pas d'information sur une éventuelle exploitation de gaz de schiste). Même dans le cas de l'exploitation conventionnelle de gaz de schiste les habitants ont vu ici (dans la région de Kairouan) les conséquences catastrophiques de l'exploitation de gaz. Eaux polluées, fissures dans les habitations ; et là les habitants commencent à s'allier aux associations pour réagir face à ces problèmes. Il faut donc développer le travail sur le plan environnemental et en particulier auprès des populations, et trouver les moyens/discours pour parler aux gens.

Une chose qui pourrait facilement fonctionner serait d'expliquer l'appauvrissement des ressources en eau et donc le lien très facile avec l'agriculture et l'impossibilité à long terme de vivre de l'agriculture sans eau. Le problème est que l'on parle du long terme et cela ne parle pas aux gens, et que certain(e)s n'ont plus envie de développer leurs activités agricoles, ils veulent vendre leur terres parce que leurs besoins immédiats ne sont pas satisfaits, et il faut prendre ça en compte.

Des associations travaillent sur ces questions environnementales mais il n'y a pas de synergies. Aux vues des problèmes économiques et sociaux qui existent, la notion d'écologie est très peu présente, et la société civile est plus versée sur les problèmes politiques. Pour l'instant il n'existe donc pas de mouvement commun ou de stratégie qui puisse faire face.
D'autre part, le problème de transparence dans le secteur hydrocarbures est prégnant. Nous n'avons pas accès à l'information, même si le droit se trouve dans la constitution. Tous les articles que l'on trouve sont en faveur du gaz de schiste et ses retombées économiques positives. Ils ne relaient qu'une voix. Une conscience écologique se développe lentement, mais pour l'instant elle ne représente pas une force qui puisse contrebalancer les puissances multinationales ou le manque de transparence en Tunisie. Actuellement les associations se concentrent plus sur les question de gestion de déchets.

Khaoula Chikhaoui (RAJ) :
Nous travaillons surtout avec les jeunes dans les universités, afin qu'ils comprennent mieux les enjeux: mieux comprendre pour mieux agir, et développer la conscience écologique. Nous voulons développer une forte mobilisation. Nous organisons des ciné débat (autour du film No gazaran par exemple), tables rondes, animations. Lors du FSM jeunes tunisiens, nous avons animé des ateliers, recueilli l'avis des jeunes. Nous sommes présent dans le grand Tunis, à Sousse et Monastir. Mais il est vrai que nous avons des difficultés à rentrer à l'intérieur du pays. Nous essayons actuellement de travailler à Kairouan.

Sur la question de l'existence prédominante des articles en faveur du gaz de schiste : Schlumberger assurait des formations aux personnel du ministère de l'industrie et de l'économie pour leur vendre les vertus économiques du gaz de schiste, et qu'ils acquièrent cette force de conviction auprès de la population.

Amélie Canonne (Aitec)
Nous connaissons un certain nombre d'expériences de grand projets extractivistes ou d'autres projets d'énergie où étonnamment la mobilisation a fonctionné, mais pas forcément sur les arguments objectifs s'appuyant sur des donnés empiriques des conséquences sur la vie des habitants. Je pense ici à un projet de pipeline aux états unis qui part du canada et qui doit aller dans le golfe du Mexique . Il est censé transporter les sables bituminueux du canada pour les exporter. Ce pipeline traverserait les plaines du midwest, où vivent à la fois des first nations (indiens autochtones) et des fermiers « blancs », racistes et républicains, et étrangement ce qui a fonctionné ce n'est pas la mise en avant des conséquences objectives de ce pipeline, mais qu'ils n'avaient pas été consultés. On est venu leur dire signez là et c'est tout, sans leur demander leur avis. C'est donc la façon de procéder de l'entreprise qui a révolté les gens et qui a permis une mobilisation qui allait au-delà de la stricte approche «not in my backyard».

Les compagnies pétrolières ont une influence considérable en Afrique du Nord. En Égypte, Tunisie et Algérie, des entreprises comme BP et Shell entravent la justice climatique, encouragent la corruption, biaisent les systèmes économiques et ne respectent pas les droits humains.

Mika Minio Palluelo, Platform London

Je m'appelle Mika Minio. Je travaille pour l'organisation Platform, basée à Londres, bien que je sois principalement au Caire en Egypte depuis 3 ans. Platform est une organisation qui associe recherche et éducation, les campagnes et les arts, en visant à défier le pouvoir de l'industrie pétrolière. Nous nous concentrons principalement sur les entreprises pétrolières britanniques. Les plus grandes comme BP et Shell, les entreprises moyennes comme BG, et des entreprises plus petites qui s'arrachent les miettes restantes. Nous travaillons sur différents sujets : les droits humains, les conflits environnementaux, l'économie… En un mot, tous les impacts néfastes des entreprises pétrolières. Et notre objectif à long terme est de démanteler des entreprises comme BP et Shell, parce que d'après nous, dans 20 à 30 ans, et aujourd'hui même, ces entreprises ne devraient pas exister.

Une partie importante de notre travail est inspirée par Ken Saro-Wiwa, un activiste nigérian qui, dans les années 1990, a mené un mouvement social massif contre Shell, pour la pousser à quitter les terres Ogonis. Et ils ont réussi à arrêter l'exploitation pétrolière de Shell sur ces terres. Vingt ans après, Shell n'a toujours pas repris l'exploitation. Cependant, Ken a fini par être éxécuté. Ken et huit autres personnes ont été exécutées pour le compte de Shell par les militaires nigérians. Son travail au Nigéria nous a inspiré pour notre démarche et pour s'inspirer des groupes dans les pays du Sud. Et pour reconnaître que, bien que nous soyons basés à Londres, un grand centre de

pouvoir mondial avec une histoire coloniale, si nous nous efforçons de démanteler les entreprises à Londres, alors nous devons suivre la conduite de mouvements des pays du Sud.
L'un de nos partenaires du delta du Niger, Celestine, est venu à Londres. L'une de nos grandes campagnes du moment consiste à faire pression sur Shell pour nettoyer ses impacts négatifs dans le delta.

Je vais vous fournir un peu plus d'éléments contextuels sur Platform avant de vous donner un aperçu de notre travail en Afrique du Nord et des études de cas. L'un de nos outils d'analyse est quelque chose que nous appelons le réseau carbone. Nous sentons que **pour comprendre la façon dont les entreprises pétrolières travaillent et la façon dont on peut les influencer, il est utile de reconnaître que les entreprises pétrolières ne fonctionnent pas toutes seules**. Elles fonctionnent au sein d'un réseau, que nous appelons réseau carbone, constitué des institutions qui les entourent. Et il existe différents types d'institutions. Ainsi BP, par exemple, ne pourrait pas opérer sans le support du gouvernement britannique et de l'UE et sans les relations très proches avec les gouvernements des pays où elle opère, qu'il s'agisse de l'Égypte ou de la Russie. BP s'appuie aussi sur des cabinets juridiques : elle externalise tout le travail juridique. Il repose sur des tribunaux d'arbitrage. Pour ce qui est de la finance, BP travaille en étroite coopération avec des fonds de pension avec des gestionnaires d'actifs, des grandes banques principalement basées à Londres, à New York, à Paris. Il y a aussi l'industrie : une large part du travail est externalisée. Par exemple lorsque BP construit un pipeline, en fait ce n'est pas BP qui construit le pipeline, ce sont d'autres entreprises. Et on peut relier ça à l'explosion de BP dans le golfe du Mexique, où il n'y avait que très peu d'employés de BP. Au sein de l'industrie, nous pensons aussi aux universités. Car une part importante de la recherche est produite par les universités, qui sont nos universités publiques. Mais elles fournissent des éléments cruciaux sur lesquels BP s'appuie. Et également des entreprises de relations publiques ou de très grandes ONG finissent par travailler avec les compagnies pétrolières, ainsi que des groupes de lobbying et des galeries d'art.

C'est utile en termes de réflexion sur la façon dont BP travaille en Égypte. Sachant que nous voulons comprendre le processus suivant lequel ils travaillent, nous devons alors connaître les différentes institutions sur lesquelles ils se basent. Cela veut dire que si BP s'appuie sur elles, nous devons éloigner les institutions de l'entreprise, ainsi elle ne peut plus faire ce qu'elle veut. Et en fonction de la façon dont on veut les influencer : parfois cela fait plus de sens de faire pression par le biais de la finance. Parfois il est plus judicieux de retirer l'appui du gouvernement. Et certains de ces choix sont à la fois techniques et stratégiques, selon qu'on se place dans une perspective à court terme en voulant réduire l'impact du projet ou qu'on veuille changer les choses à plus long terme.
Nous utilisons cet outil pour une large part de notre travail mais nous pouvons aller dans des directions différentes : est-ce qu'on se tourne vers les gouvernements, vers la finance, est-ce qu'on se focalise plutôt sur l'entreprise elle-même ?

À Londres, notre travail se concentre sur la suppression du soutien des institutions artistiques. BP ne peut opérer que parce qu'elle a de la légitimité à Londres, car c'est là qu'elle a son siège. De la même manière, Total repose sur un certain niveau de légitimité ici à Paris. BP obtient sa légitimité en sponsorisant les élites du monde artistique**.** BP ne sponsorise pas des matchs de foot, elle sponsorise la National Gallery, le Tate et le British Museum. Ainsi une façon dont les gens avec qui nous travaillons essaient d'intervenir est de créer de l'art dans les galeries qui puisse défier le sponsoring de BP. Un autre élément de notre travail, moins focalisé sur l'intervention dans les affaires médiatiques de Londres, consiste à étudier les connexions dont nous parlions tout-à-l'heure en termes de contrats et de licences que les compagnies obtiennent. Et à

vraiment creuser pour comprendre comment ces contrats fonctionnent. Comment sont partagées les recettes ? Combien d'argent la Tunisie va gagner ? Et combien d'argent BG va gagner ? Combien d'argent Shell va gagner grâce à la fracturation et combien va en gagner la Tunisie ?

Ce genre d'information est en fait très difficile à obtenir par la société civile, monopolisée par l'industrie, et souvent cela affaiblit nos arguments car tout simplement nous ne savons pas. Dès lors, c'est très facile pour l'entreprise de dire « ah mais la Tunisie va s'enrichir avec la fracturation hydraulique ». Maintenant, en créant le tableur et en analysant ce que le contrat signifie vraiment en termes de flux de recettes, on peut ouvrir le débat de façon bien plus large et forcer le gouvernement à revenir en arrière et dire : « attendez une minute. En fait vous avez vendu toutes vos ressources naturelles pour presque rien ! » Nous avons fait cela dans de nombreux pays : en Ouganda, au Congo, en RDC, au Kazakhstan, en Russie et un peu en Égypte. En ce moment je fais cela en Jordanie.

Nous avons beaucoup travaillé en Irak. L'Irak s'est fait envahir en 2003, à ce moment-là les compagnies pétrolières s'y sont installées, très dures, très déterminées, et elles ont essayé d'utiliser l'Irak comme une « tête de pont », selon leurs propres termes. Ce terme renvoie à l'endroit où l'on accoste sur les terres que l'on envahit petit à petit. Ainsi l'Irak post-2003 constitue une opportunité pour les grandes entreprises pétrolières de se réintroduire dans les grands pays extracteurs où elles s'étaient fait chasser dans les années 1970. Et pas seulement de s'y réintroduire mais aussi de se garantir le contrôle sur le pétrole. C'est ce que les compagnies pétrolières veulent en général : elles ne veulent pas seulement être des contractants, elles veulent le contrôle sur les ressources. Ainsi elles obtiennent des taux sur des ressources prouvées, ce qui veut dire que le prix des actions monte puisque c'est ce sur quoi le prix des actions est basé. Alors elles exerçaient un lobbying très intense et travaillaient très étroitement avec les forces d'occupation militaire américaine et britannique afin d'imposer certains types de contrats et d'accords de chaînes de production qui auraient déplacé le pouvoir vers les entreprises privées et vers des revenus très élevés.

Nous avons travaillé avec les Irakiens, le leader des travailleurs irakiens du pétrole, pour examiner les contrats et pour les retirer de l'Irak. Bien sûr en Irak, l'indépendance a été très frileuse à prendre le contrôle public du pétrole car l'Histoire s'est construite sur l'exploitation occidentale du pétrole. Donc, quand nous sommes parvenus à extirper, en arabe particulièrement, ce que ces contrats signifiaient exactement, il y a eu des oppositions massives à ces contrats. Et on est passé d'une situation où une large majorité au parlement allait certainement signer à celle où ces types de contrats devaient se heurter à une majorité parlementaire importante et spontanée complètement opposée au contrat, incluant les membres du parlement alliés aux États-Unis. Parce que c'était fondamentalement inacceptable.

Donc cela peut être une façon très utile de saper le travail des compagnies pétrolières.
Nous avons même vu cela dans des pays comme le Kazakhstan où il y a un espace politique très restreint, un contexte politique répressif. En effet, lorsqu'on commence la conversation par parler de contrats et de flux de revenus économiques, on peut ensuite élargir la discussion à toutes les autres questions parce qu'on s'est constitué un degré d'espace critique où il est possible de dire que cette affaire est problématique et que ces compagnies nous arnaquent, et qu'elles détruisent aussi notre environnement et nos moyens de subsistance.

En 2009 nous avons commencé à nous demander si nous devions faire plus de travail dans d'autres pays arabes au-delà de l'Irak en soutenant la résistance locale aux compagnies pétrolières

et nous engager dans avec les gens de Tunisie, d'Égypte, de Syrie et de Jordanie. Et la plupart des retours que nous avons eus étaient que les compagnies pétrolières causaient des problèmes mais qu'il n'y avait pas grand-chose à faire en raison du contexte répressif. Alors en 2009, nous avons conclu que peut-être en dehors de l'Irak, nous ne pourrions pas faire grand-chose en Égypte. Et cela a changé en 2011 puisqu'il y a eu beaucoup plus de possibilités et de nombreuses personnes avec qui nous travaillions nous ont dit « Revenez vers nous ! Parce que maintenant nous voulons faire ressortir tout ça et le contrer. » Ce qui était aussi intéressant en 2011, c'était le rôle joué par les compagnies pétrolières avec ces régimes. De façon évidente, les compagnies et les régimes avaient été très proches. On peut voir de jolies images du PDG de BP avec Khadafi. BP était très clair en disant que Moubarak était un bon allié. Shell avait eu de très bonnes relations avec le régime Assad en Syrie.

Les pays du Printemps Arabe étaient bien évidemment très différents les uns des autres mais ont pris un certain élan démocratique et les compagnies ont fini par prendre graduellement de la distance. Shell s'est retirée de Syrie à la fin de l'année 2011. BP ne s'est jamais retirée d'Égypte, mais l'entreprise s'est un peu distancée du régime de Moubarak, en partie à cause de la pression. Cela ne veut pas dire qu'ils sont partis, cela ne veut pas dire qu'ils ont cessé d'exploiter les économies locales et d'essayer de remodeler les économies pour servir leurs intérêts. Une partie du travail que nous avons effectué sur les contrats en Égypte s'est portée sur les contrats d'exportation du pays. Avec des questions des entreprises étrangères et européennes mais aussi la corruption intense au sein du régime de Moubarak. Nous avons produit un rapport avec l'EIPR (Egyptian center for economic and social rights) en Égypte qui portait sur les exportations de gaz de l'Égypte vers Israël, la Jordanie et l'Espagne : découvrir les termes du contrat, découvrir quelles sommes d'argent avaient été perdues. Le contrat israélien était le plus controversé. Nous avons découvert que les contrats jordanien et espagnol étaient beaucoup plus conséquents et ont fait perdre à l'Égypte jusqu'à 11 milliards de dollars en trois ans d'activités d'exportation de gaz, obligeant le pays à exporter la majeure partie de son gaz.

Un des graphiques que nous avons produits compare le montant que l'Égypte a probablement touché et ce qu'elle pourrait obtenir si elle exportait du gaz sous sa forme liquéfiée (GNL) sur le marché au Japon ou à d'autres pays, ce que le Qatar était largement en train de faire. L'écart entre ces deux montants est important. Cela signifie que l'argent a été prêté en tant que profits pour les entreprises étrangères. Dans certains cas, c'était l'Espagne, (l'Union Fenosa, laquelle a importé le gaz d'Égypte – incluant également l'italienne ENI) et les consommateurs en Europe de leur côté payaient au prix fort le gaz domestique. L'usage domestique en Europe a affiché un taux très élevé tandis que les entreprises européennes payaient des taux très bas à l'Égypte, et amassaient ainsi d'énormes profits dans le processus.

Nous avons essayé de relier la question des contrats passés par ces entreprises à la question suivante : « quelles sont les luttes locales ? » en s'appuyant sur un contrat en particulier.
BP détient un champ au large de la côte nord d'Alexandrie qui est très controversé car l'entreprise a réussi à renégocier les termes sous Moubarak en 2009 afin d'en accroître largement sa rentabilité et de rompre avec le modèle de contrats égyptien. Elle a obtenu que les contrats signés en Égypte permettent aux compagnies pétrolières d'État de posséder 50-51% de la licence. Dans le cadre de ce contrat-là, la société d'État égyptienne ne détiendra pas la moitié des parts, ainsi que BP et l'entreprise allemande RWE posséderont l'entièreté de la licence. Cela a entraîné une suppression du pouvoir et du contrôle du gouvernement égyptien, et a également réduit considérablement ses revenus. Et effectivement BP renégocie actuellement (à nouveau) pour essayer d'augmenter

toujours plus la rentabilité, ce qui pourrait très probablement arriver. L'exploitation étant offshore, le gaz devrait être acheminé sur la terre ferme à Idku – selon la proposition qui a été faite. Le pipeline allait être connecté au port relativement grand d'Idku, lequel était déjà équipé d'une unité d'exportation de GNL appartenant à BG, une société britannique qui est également très active dans le secteur.

Les habitants d'Idku étaient très frustrés en raison des impacts de l'usine BG: les poissons mourraient petit à petit, les arbres disparaissaient, et la société n'a pas donné de compensation pour leur terre, aucun emploi n'a été créé. Par ailleurs, l'usine BP allait être construite encore plus proche de la ville. Les habitants disaient : « nous ne voulons pas de cela, nous allons simplement perdre nos terres, perdre nos cultures, où sont les avantages ? ». Ils ont alors commencé la mobilisation autour de l'usine BP. Ils ont ainsi dessiné des graffitis, organisé de très grandes assemblées populaires afin de discuter de ce que les gens pensaient du projet BP ; ils se sont également mis à faire les des bandes dessinées, ils ont défilé et organisé des funérailles symboliques. Ils ont en outre occupé le site BP et chassé le personnel de la firme britannique, le but étant que cette dernière ne puisse pas construire là. Ainsi, pendant un an et demi, le chantier a été gelé. BP a conclu qu'ils déménageraient à Kafr El Sheikh où le gouverneur était plus susceptible de calmer les protestations et mettrait un terme à la mobilisation. Ainsi, BP a changé le lieu de construction de Idku à Kafr el Cheikh, juste en face d'un bras du Nil.

Nous avons travaillé ensuite avec les habitants d'Idku afin de mobiliser les habitants du nouveau village concerné par le site de construction, et de leur montrer comment s'organiser. C'est de cette manière que nous avons pu arrêter le projet. Les gens de l'autre village de Burg Mighazil se sont également organisés afin de montrer que, eux non plus, n'en voulaient pas.Mais quand ils ont protesté contre, la réaction a été beaucoup plus répressive: des personnes ont été battues, d'autres ont été arrêtées, l'armée est venue, ils ont tiré, et les gens ont été intimidés bien plus rapidement que dans les cas précédents. Dans le même temps BP tissait des relations étroites avec les Frères Musulmans ; cela intervenait lorsque ces derniers avaient des relations privilégiées avec l'armée. Il y avait donc un parallèle entre d'une part l'intervention de l'armée pour calmer la situation, et celle des Frères Musulmans d'autre part pour forcer l'acceptation sociale, où à Idku, ils avaient été renversés avec l'opposition car tout le monde critiquait le projet, contre lequel ils avaient donc eu à se positionner. Dans Burg Mighazil la consultation publique s'est déroulée uniquement avec les Frères Musulmans. Néanmoins, il y avait des organisateurs locaux qui se sont opposés et continuent à s'opposer au projet. BP n'était ainsi toujours pas en mesure de passer à la construction. Aujourd'hui tout le monde est très intimidé et il est beaucoup plus dangereux d'aller et de contester quoi que ce soit : les opposants au projet pensent qu'il est désormais impossible de contester publiquement.

BP est actuellement très actif dans la renégociation du contrat et dans la conduite du projet. Cela permet de souligner ce qui se passe dans d'autres pays de différentes manières: **le regain de puissance de ce que nous pourrions appeler la mafia du pétrole**, qui est très active à Tunis avec Kamel Bennaceur et Ayman Dawish. Ces derniers ont été impliqués dans une affaire de corruption, sur laquelle nous enquêtons en ce moment, impliquant la société britannique Petrofac qui a probablement versé des pots de vin dans l'obtention d'un contrat en Tunisie. Ayman Dawish, qui était un conseiller très proche de Moncef Trabelsi, lui-même beau-frère de Ben Ali, a été impliqué dans les premiers tours des négociations. Un regain de pouvoir des individus et des institutions s'opère, bien que sous des formes et dans des contextes différents, en Egypte et en Tunisie.

Un des défis majeurs sur lequel nous essayons de travailler porte sur les différentes façons de soutenir des luttes autour des droits environnementaux locaux, de l'emploi, des droits humains, et de trouver des moyens de relier entre elles ces différentes questions. Parfois, certaines personnes ne se préoccupent que des emplois et nullement des autres choses à venir. Et, évidemment, c'est d'autant plus compliqué lorsqu'il y a de la répression. Mais là où nous avons des difficultés, c'est sur comment on se penche sur la question des impacts liés au changement climatique. Car, bien sûr, en particulier en Afrique du Nord, le changement climatique est quelque peu le problème incontournable dans la mesure où il entraîne des mutations profondes sur une très grande échelle. Et cela est en partie lié avec ce qui a été dit précédemment en termes de fracturation hydraulique et des impacts en termes hydriques. La fracturation hydraulique est une énorme menace, notamment l'extraction de l'eau issue des aquifères profonds en Tunisie, en Algérie, au Maroc et également en Égypte… qui est très problématique. Il est très probable que ces communautés seront anéanties en raison du changement climatique. Et de nombreuses étendues de terre seront perdues à la fois en Tunisie et en Égypte, du fait de la hausse du niveau de la mer, en particulier dans le delta du Nil. Pire encore, l'eau commence déjà à s'infiltrer notamment dans le delta du Nil où la terre est poreuse et très fertile. En effet, le delta est composé de « limon » qui est porté par le fleuve depuis de nombreux siècles depuis les hauts plateaux éthiopiens à des niveaux très élevés.

Donc la terre est très fertile, mais elle permet également à l'eau salée de passer à travers très facilement. Ainsi, quand vous avez une montée de l'eau de mer, et en particulier lorsque celle-ci passe le niveau des dunes de sable initiales, elle se répand alors très, très loin. Donc votre terre peut ne pas être sous l'eau mais elle se transforme en sel. Lorsque que cela arrive, il devient dès lors impossible de cultiver cette terre. Et c'est déjà en train de se produire. J'ai passé beaucoup de temps dans le delta à visiter différents villages où j'ai pu observer les habitants faire face à ce phénomène en achetant du sable afin de le répandre sur leurs terres. Le sable n'étant pas très fertile, il faut le mélanger avec la terre existante afin de pouvoir cultiver quelque chose. Moins, mais quand même. Initialement, les gens prélevaient du sable des dunes, ce qui n'était pas une bonne idée puisque les dunes agissent comme digue naturelle contre la montée des eaux. Aujourd'hui, la plupart du sable vient du désert. Il faut donc désormais de l'argent pour aller en chercher. **Ainsi, un petit paysan ou une famille de 6 individus qui peinait déjà à s'en sortir, n'a alors pas du tout les moyens pour acquérir du sable et se le faire acheminer. Cette famille finit dès lors par déménager dans les villes.** Et si on regarde les plans d'adaptations proposées, par exemple, par la Banque Mondiale, ces derniers déclarent qu'il est possible de continuer à cultiver sur le long terme en investissant sur l'efficacité en eau de ces terres. C'est vrai. Mais ces propositions de la Banque Mondiale consistent en fait à déplacer les petits paysans hors de leurs terres et faire venir le secteur de l'agrobusiness pour initier la culture de la fraise dédiée à l'exportation vers l'Europe. Cela veut dire que l'on va faire pousser des choses sur ces terres mais qui ne seront pas à destination des populations du delta. Des choses similaires se déroulent également en Tunisie.

A Burg Mighazil où BP voulait construire son usine, les gens ont déjà été forcés de se déplacer deux ou trois fois à cause de la montée du niveau de la mer. Le climat a en outre fondamentalement changé : des températures plus basses en hiver, un temps plus lourd en été, ce qui veut dire qu'il convient d'irriguer davantage car il faut plus chaud, la destruction des récifs coralliens qui déplacent les courants, ce sont tous des impacts liés aux compagnies pétrolières qui, par ailleurs, ont des conséquences néfastes immédiates sur le droit des populations locales.
Et les challenges auxquels nous avons du faire face.

Un des impacts du changement climatique est le déplacement contraint des populations. Par exemple, un des hommes de Burg Mighazil a décidé qu'il ne voulait plus y vivre lorsqu'il était plus jeune car il venait d'une famille de pêcheurs Il devenait en effet de plus en plus difficile de vivre de la pêche à cause de la pollution et du changement des eaux. Il est alors monté à bord de l'un des bateaux qui partaient d'Égypte, de Tunisie et de Lybie. Il s'est arrêté en Sicile, en Italie, à Paris et à Londres et a terminé par travailler en tant que pêcheur en Irlande pendant 10 ans, jusqu'au début de la révolution égyptienne, date à laquelle il a décidé de revenir en Égypte. Cela va engendrer un changement massif. **Comment peut-on croiser ces questions de l'abus des droits humains et de la destruction de l'environnement qui sévissent depuis le début des agissements des industries pétrolières ? Et comment faisons-nous cela en particulier en Afrique du Nord ? Parce qu'une grande partie de ce langage et de ces arguments ne sont pas repris dans cette région.** Certains de ces arguments sont très bien intégrés en Amérique du Sud et en Afrique du Sud - même si c'est un contexte très différent. Il y a en Égypte une discussion sur le changement climatique, mais nous ne parvenons pas à la relier aux entreprises, bien que les impacts soient bien là, juste sous nos yeux. Et je pense que c'est un défi majeur à atteindre et non pas seulement dans une perspective de responsabilité immédiate.

Concernant la manière dont nous travaillons localement : nous essayons de soutenir les communautés locales mais pas par le biais d'activités directes de Platform. En effet, il y a ensuite la question de l'aide et de la dépendance. Idéalement, les relations seraient d'abord entre les organisations égyptiennes et les communautés locales parce qu'il y aura bien plus de confiance dans le contexte égyptien. Donc nous essayons de travailler avec les organisations égyptiennes ; par exemple, nous travaillons avec l'initiative égyptienne pour les droits personnels (EIPR). Le travail effectué à Idku organisait des formations sur les impacts de BP. Des journalistes étaient conviés afin de couvrir l'événement, et des relations étaient nouées avec les avocats. Cela a permis de connecter les différents arguments avec ceux des habitants d'Idku, notamment sur la manière dont le projet était en train d'arnaquer l'Égypte.

Nous avons également documenté l'affaire sur la lutte d'Idku par le biais d'une vidéo produite avec un collectif vidéo du Caire. Cette vidéo montre également comment ils ont mis un terme au projet de façon à ce que d'autres personnes puissent apprendre d'eux, ainsi que les violations en cours à Burg Mighazil. Nous essayons actuellement de partager cette expertise depuis Idku jusqu'à Burg Mighazil. Nous avons essayé de faire des choses similaires à d'autres endroits.

Un autre exemple est le village dans le sud, non loin d'Assouan sur le Nil, qui a été l'un des premiers villages concernés par la fracturation hydraulique en Égypte. Il y a déjà eu quelques cas de fracturations avant cela mais dans des zones éloignées des centres, alors que ce village, lui, est situé à deux pas. Il y a de nombreux impacts en termes de destruction des habitations, d'élévation du niveau des eaux qui endommage également les maisons. Nos conclusions indiquaient que ce n'était probablement pas dû à la fracturation hydraulique mais plutôt aux tests entrepris par les compagnies pétrolières. Nous avons ici tenté de fournir une aide médiatique et un soutien à la recherche en termes de données et d'analyses qui pourraient aider le village à mieux supporter leur cas lors de protestations, et à le placer également leur lutte dans le contexte national.

Concernant la question des revenus, des paiements et des contrats, il est très difficile de trouver quels paiements ont été faits en particulier, mais également où et comment ils ont été faits. Dans certains contextes où il y a des initiatives menées par des industries extractives transparentes, il se

peut qu'il y ait plus de paiements enregistrés mais cela représente de toute façon un nombre très faible et dont la plupart ne sont pas visibles. En analysant les documents et les comptes des compagnies, nous avons découvert différents éléments. A partir du contrat il est possible de reconstruire le mode de fonctionnement des paiements. Ensuite, l'on peut jeter un coup d'œil à l'annonce que la compagnie envoie, non pas publiquement, mais aux investisseurs. On peut utiliser quelques informations afin de renforcer le modèle pour décrire les flux des revenus : montant, provenance, destination etc. Parfois ça marche, parfois non.

Quant à la corruption, il est très compliqué de la prouver. Parfois, on peut obtenir des informations des personnes en colère concernées par l'accord entaché de corruption parce qu'elles n'ont pas eu autant qu'elles pensaient. Une grande partie du travail consiste en de la traque d'individus, de l'investigation, des interviews et de l'obtention d'information en douce de ces gens. Dans certains cas, lorsqu'une affaire judiciaire se concentre sur un unique problème, on peut tout de même obtenir des informations sur d'autres choses. Lorsque on a affaire à une mafia telle que la mafia du pétrole, il y a une abondance de cas particuliers de corruption qui permettent de dégoter de l'info sur d'autres affaires dans d'autres secteurs. Mais l'information est également plus disponible lorsque le problème est élevé au rang national, à l'instar de la fracturation hydraulique en Tunisie. Mais en Égypte, nous n'avons pas réussi à en faire une affaire d'importance nationale. Donc cela dépend beaucoup du contexte, de s'il est possible de relayer l'affaire à d'autres problèmes nationaux ou si c'est juste un village en particulier qui est ennuyé parce qu'il n'a pas eu autant d'argent que ce qu'il devait recevoir.

==========

Questions et interventions

Amélie Canonne, Aitec

Y a-t-il un moyen de déplacer le débat autour de la question de ce que les entreprises gagnent et ce que l'État gagne vers un autre débat plutôt centré sur le modèle de développement ? Ce qui est connecté à la question de savoir si on devrait vraiment puiser les ressources naturelles et les vendre sur le marché international ou bien si on devrait plutôt rechercher un autre modèle de production et de distribution des ressources ? Ceci est basé sur l'histoire du modèle de développement des compagnies détenues par les États de ces pays.

Mika Minio, Platform London

C'est vraiment un point important avec lequel nous avons des difficultés. Parce qu'à un certain niveau, sur la question du climat, nous sentons que le pétrole devrait être laissé dans le sol, dès maintenant. Cependant, nous sentons aussi que ce n'est pas le rôle d'une organisation basée à Londres de dire aux gens en Égypte qu'ils devraient laisser le pétrole dans le sol, étant donné que ce sont les compagnies britanniques et le colonialisme britannique qui ont extrait la plupart du pétrole, de la même façon que nous ne sommes pas allés dire « Laissez-le là » en Irak non plus. Il y a une idée connectée mais distincte à bien des égards selon laquelle l'extraction de pétrole et de gaz est destinée à l'économie locale. Dans un certain contexte, cela peut engranger de nombreux revenus qui peuvent fournir un certain modèle de développement et de distribution à certains

niveaux, mais ça a tendance à nuire à la démocratie, puisque c'est lié à un gouvernement et des institutions extrêmement centralisés et du sommet vers la base, ainsi que beaucoup de corruption. Manque de démocratie dans les pays avec une économie basée sur le pétrole et le gaz.

Par exemple, quand nous avons fait notre rapport sur l'Ouganda avant que l'extraction ne commence, nous avons dit que l'extraction du pétrole serait négative pour la société et le peuple ougandais. Et établir une économie d'extraction détruira votre économie, et plus vous donnez de pouvoir aux entreprises étrangères, plus ça détruira votre économie. Mais la plupart du rapport se concentre sur la façon dont l'Ouganda se fait arnaquer à cause de notre hésitation à concevoir un modèle de développement pour eux. Mais nous sommes préoccupés par le fait que quand nous disons « reprenez ces recettes ! », cela penche encore vers une certaine direction. C'est en partie la raison pour laquelle nous sommes intéressés par un travail en commun avec des égyptiens pour développer des manières de penser le changement climatique, en termes de comment on construit vraiment une économie durable, basée sur un système économique démocratique et qui met un frein sur les combustibles fossiles (par exemple, les combustibles fossiles ont joué un rôle pour donner le pouvoir à Moubarak), et aussi pour permettre un contrôle par des institutions internationales.

L'essentiel du récit sur le changement climatique en Égypte a été encadré par la banque mondiale. L'État et des institutions se penchent dessus mais la position perçue comme la plus radicale sur le changement climatique semble provenir de la Banque Mondiale, complètement néolibérale.
Pour essayer de créer des alternatives, nous travaillons avec des activistes climatiques en Égypte comme des membres de 350, mais aussi avec des groupes et des individus comme des organisateurs des syndicats ou des communautés sur le terrain, qui n'adoptent pas une perspective sur le climat mais des perspectives économiques et de survie. On essaie également de soutenir une conception égyptienne de la justice climatique parce qu'on ne peut pas simplement importer des conceptions étrangères de justice climatique.
La solution consiste à créer un débat autour de ça. Ainsi par exemple une des choses sur lesquelles nous travaillons, c'est de produire des brochures sur différentes visions de justice climatique provenant des pays du Sud, que nous allons distribuer (surtout dans le delta). Pour avoir une idée de ce qu'en pensent différents mouvements dans le monde.

Discussions thématiques

II/ Responsabilité légale des entreprises et droits de l'homme : échec des cadres existants : quelles perspectives

Les multinationales et le droit de syndiquer. Pourquoi les multinationales s'implantent-elles dans les régions où les manifestations sociales sont faibles et quelles sont leurs attitudes face au droits des travailleurs ?

Messaoud Romdhani, Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux

Depuis le début des années 70, la Tunisie a changé d'orientation économique, voulant s'intégrer dans l'économie mondiale. Selon le premier ministre de l'époque, Hedi Nouira, connu pour être le fondateur du libéralisme économique en Tunisie, le pays vient de se rendre compte du rôle que pouvait jouer l'exportation dans la réalisation des équilibres sociaux économiques. Pour cela, il incite à promulguer la fameuse loi d'Avril 1972 qui correspond à deux préoccupations :

- Créer les conditions favorables aux choix libéraux de l'Etat ;
- Ensuite, rassurer les investisseurs sur la rentabilité de leurs projets.

Concrètement, il faudrait augmenter les avantages accordés tant sur le plan quantitatif que temporel. Et la loi 1972 prévoyait beaucoup d'incitations fiscales au profit des entreprises multinationales travaillant pour l'exportation.
Depuis ce temps là, le pays ne cesse de renforcer ces choix libéraux, encourageant les entreprises multinationales qui cherchent toujours à diminuer le coût du travail et à bénéficier des faveurs fiscales.
Puis vint le changement du code de travail. Le 18 Juin 1996, la chambre des députés a institué le travail partiel et le contrat à durée déterminée, limitée à 4 ans. Encore faut-il rappeler que selon le nouveau code du travail, l'entreprise employeur peut embaucher en toute liberté, sans se référer aux agences de l'emploi, mais il peut aussi licencier pour des raisons économiques.
C'est, en fait, une réponse de la Tunisie aux exigences des accords de libre échange avec l'Union européenne et elle vise en même temps à inciter les multinationales pour qu'elles investissent en Tunisie en créant un environnement social favorable.
Ces incitations, la proximité du marché européen, la stabilité économique et la répression politique et sécuritaire capable d'étouffer toute forme de contestation étaient des facteurs déterminant dans l'afflux des entreprises étrangères.
Bien que le code de travail mentionné reconnaisse le droit syndical et mentionne que les délégués syndicaux peuvent être reçus par l'employeur et discuter des améliorations des conditions de travail, ce droit est le plus souvent bafoué.

En témoignent deux exemples :

Le cas des textiles :
Ce secteur a connu ses moments de gloire avant la cessation des accords multifibres qui, dans le but de protéger les industries des pays sous développés, les pays du nord ont ouvert leurs frontières aux produits textiles du sud méditerranéen.

Mais depuis la résiliation de ces accords et l'annulation du système des quotas, les entreprises tunisiennes sont forcées à faire face à une concurrence internationale. Fragilisées, ces petites entreprises se sont tournées vers la confection, une activité qui se caractérise par une faiblesse à trois niveaux : du capital, de la technologie et de la valeur ajoutée. **Ainsi, ces entreprises en bas de l'échelle dans la pyramide du secteur sont totalement dépendants des besoins de sociétés et des distributeurs européens qui bénéficient des avantages accordés à leur installation en Tunisie.**

Ces entreprises et ces sociétés occupent, selon le rapport du FTDES, environ 50 % des entreprises du textile (avec La France bien sûr, en premier lieu, suivie de la Belgique et de l'Italie). Ces trois pays monopolisent 80% des entreprises étrangères et tous les chiffres prouvent la dépendance du secteur du marché européen, une mainmise qui l'asphyxie, le met sous l'emprise des grandes sociétés et des distributeurs et aussi aux aléas du marché.

- Conditions de travail dans les entreprises multinationales :

Comme le démontre le rapport du Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux « Violations des droits économiques et sociaux des femmes travailleuses »[2], le code de l'investissement a fourni tous les stimuli pour encourager l'investissement au détriment des droits sociaux économiques des ouvriers. On a relevé plusieurs incidences comme les fermetures et mises en chômage de milliers d'ouvriers.

Selon la même étude, quelques indices marquant le rapport de la production sont très significatifs :

- Recours à une main d'œuvre féminine moins exigeante et plus docile. 86% sont des ouvrières
- Plus de 50% de ces femmes viennent de l'intérieur du pays et sont issues de familles pauvres. Cela s'explique par la faible demande de la main d'œuvre des zones côtières pour des raisons liées à la détérioration des conditions de travail, la précarité et les faibles salaires.

Pour cela les atteintes sont multiples et ont trait aux relations de travail tels que le contrat, le bulletin de paie, les salaires, les heures supplémentaires, la couverture sociale et le travail syndical.

- Un nombre important d'ouvrières ne dispose pas de contrat de travail ;
- La plupart des contrats sont rédigés en français, ce qui fait que 90% des ouvrières ne peuvent pas déchiffrer leur situation légale au sein de l'entreprise ;
- Parfois il y a absence totale de bulletin de paie et les salariés sont payés en espèces ; et ce pour éviter toute preuve du rapport du travail ;
- Pour les heures supplémentaires, sur 80% des femmes qui effectuent ces heures, 42% déclarent ne pas être rémunérées en conséquence et 38% reçoivent la même rémunération qu'une heure ordinaire, ce qui est une atteinte aux lois en vigueur.
- Pour les salaires, le manque de rémunération et la réduction sont monnaie courante car un bon nombre d'employeurs calculent les décomptes d'heures de travail à la baisse lorsque les ouvrières dépassent le délai d'exécution des taches, généralement fixé à l'avance. En plus 90% des ouvrières estiment que leur salaire est insuffisant pour subvenir à leurs besoins vitaux, vu la cherté de la vie et l'inflation galopante. Mais faute de mieux, elles sont forcées de garder leur emploi afin d'éviter la misère aux familles qu'elles soutiennent,(80% d'entre elles soutiennent des familles).

2 http://ostunisie.org/site/sites/default/files/Rapport_textile_FR_CS5_3_0.pdf

Ces violations commises envers les ouvrières sont dues à plusieurs facteurs, dont trois sont de tailles :
- un Etat qui a préparé le terrain législatif pour favoriser l'exploitation. Même les gouvernements postérieurs au soulèvement du 14 Janvier 2014 obéissent aux mêmes normes économiques du système concurrentiel,
- une entreprise étrangère qui essaie par tous les moyens de profiter des incitations et des lois laxistes ;
- un syndicalisme presque inexistant malgré les efforts de l'UGTT. Selon notre étude, publiée l'année dernière, le nombre des ouvrières syndiquées dans ce secteur ne dépasse pas les 10%.
Trois causes sont citées pour expliquer cette faiblesse syndicale : la peur des ouvrières de se voir mises à la porte une fois qu'elles réclament leurs droits, la courte durée des contrats de travail et la peur de la délocalisation de l'entreprise.

Mais, je crois que l'on doit parler tant soit peu d'un déclic important qui a changé un peu la lutte sociale et syndicale en Tunisie :
Depuis le début de ce siècle, la lutte sociale a pris de l'envergure avec l'entrée en ligne des associations et des militants de droits humains qui , inspirés par la vague des Forums Sociaux, ont vu dans les droits économiques et sociaux un cheval de bataille efficace pour lutter contre un régime répressif et corrompu et en même temps contre des politiques libérales qui n'engendrent qu'exploitation et atteintes aux droits.

C'est ainsi qu'en 2004, à l'UGTT Régional de Mahdia, pas loin des usines de textiles, une déclaration du Forum Social Tunisien en faveur de la lutte des ouvrières des multinationales de textile a été proclamée et ce fut l'occasion de rassembler la lutte syndicale à la lutte associative.
Au cours de la même année une grève et un sit-in proclamés par 265 femmes dans une usine hollandaise de textile, Hotrifa, ont duré des semaines. Un comité de soutien constitué par des militants syndicalistes et de droits humains connus a vu le jour. Grâce à l'appui et aux mouvements de solidarité tant au niveau national qu'au niveau international elles ont pu résister et enfin obtenu gain de cause.

Mais la répression anti-syndicale n'a pas affecté que les ouvrières du textile. Les ouvrières de Latelec, sous-traitant d'Airbus en Tunisie, ont connu des moments difficiles avec une entreprise qui affichait « le dialogue social comme un élément structurant de la culture de l'entreprise » et en même temps ne cesse de harceler les syndicalistes soucieuses de faire respecter les législations et le code de travail.

Tout a commencé en 2005 quand Latelec a décidé de délocaliser une partie de sa production de France à la banlieue de Tunis. Au début tout semblait aller comme espéré pour l'entreprise : une main d'œuvre docile, bon marché et qualifiée. Et un environnement politique de répression hostile à tout mouvement de protestation.

Jusqu'en Mars 2011, 430 des salariés sont payés aux salaires minimums en vigueur, 250 dinars, c.à.d. autour de 120 euros. Seulement, les ouvriers- 90% d'entre eux sont des femmes- décident former le premier syndicat s'inspirant du mouvement social révolutionnaire qui emportait la Tunisie en 2010 et 2011 : en moins d'un an, il y avait 420 adhérentes sur 450 employés. Leurs

demandes ne dépassaient pas le cadre du code de travail : augmentations salariales conformes au niveau de qualifications, fin des heures supplémentaires non rémunérées, congés payés et le respect de leur dignité. La réaction ne fait pas tarder : mise à pied, sanctions, menaces et tentatives de corruption. Mais après 8 mois de lutte, les revendications sont acceptées et la détermination, le courage et la combativité des ouvrières ont fini par payer.

Seulement après quelques mois, l'entreprise décide de relocaliser en France, à Toulouse, façon d'utiliser les ouvriers du nord pour briser le syndicalisme du Sud !!! Une relocalisation qui n'a pas duré, vu le coût comparativement élevé de la main d'œuvre. La direction a un nouveau plan : se débarrasser du syndicat en licenciant ses fondatrices avant de remettre la production en marche.
Le dernier des combats était celui de Sonia Jebali et Houda Thelgi, deux syndicalistes qui observaient une longue grève de la faim pour une réintégration ou une indemnisation juste et équitable. Elles ont obtenu 6 fois l'indemnisation que le tribunal peut proposer, selon les avocats.
Cela ne pouvait être possible sans le soutien massif aussi bien en Tunisie qu'ailleurs. Les syndicats français suivaient de près la situation et ont exprimé leur solidarité avec leurs homologues Tunisiens.

Un responsable des campagnes de Peuples Solidaires résume: « La ténacité des ouvrières de LATELEC est exemplaire et prouve l'efficacité de la mobilisation syndicales contre les violations du droit de travail par les multinationales en Tunisie.La solidarité qui s'est exprimé à leur encontre en Tunisie comme en France témoigne de l'importance de faire avancer le respect de la dignité partout dans le monde, et rappelle la nécessité de responsabiliser les multinationales pour leurs activités à l'étranger. »

Encore faut-il rappeler que les multinationales n'ont pas de variables claires concernant les rémunérations des salariés. D'après une étude faite par le Payment Consulting, un cabinet de conseil en ressources humaines établi en Afrique du Nord depuis 2011, seulement 14% des entreprises multinationales installées en Tunisie tiennent compte de l'ancienneté dans la grille d'augmentation des salaires. Ce qui veut dire que la majoration salariale se base sur d'autres critères, entre autre, la performance individuelle de l'ouvrier.

Avec la liberté d'expression, la montée des mouvements sociaux dans le pays et l'émergence de beaucoup de syndicats dans le secteur privée exigeant le respect du code de travail et des législations, la Tunisie n'est plus ce qu'elle était : un havre pour les multinationales. L'Observatoire Social de Tunisie fait état de plus de 200 entreprises qui ont quitté la Tunisie depuis 2011, dont plus d'une cinquantaine sont françaises.
« Quand on travaille en baissant la tête, ils sont contents ; mais quand on la relève, ils dégagent, » disait la syndicaliste Sonia Jebali.

Les « good news », peut-être, c'est la **naissance de ces nouvelles formes de solidarité inte-syndicale reliant les syndicats de la même entreprise dans le but de consolider les droits aussi bien au nord qu'au sud. A travers cette coopération, on peut renforcer l'activité syndicale dans les pays des « paradis fiscaux », mais aussi ratifier des accords cadres qui règlent sur le plan international les normes de travail.**
En voici un exemple, la Fédération Générale de la Métallurgie et de l'Electronique appartenant à l'UGTT et son homologue allemande ont signé en Avril dernier un projet commun ayant pour tache principale de « superviser les pratiques au sein des entreprises allemandes implantées en Tunisie et veiller sur les conditions de ses travailleurs. »Et d'ajouter qu'il s'agit de « prendre des

décisions communes et d'établir une stratégie conjointe dans l'intérêt des travailleurs quelle que soit leurs nationalités. »
Mais avec une telle stratégie syndicale, les multinationales vont réfléchir deux fois avant de venir !

==========

Questions et interventions :

Amélie Canonne, Aitec

L'industrie textile dans la région de Monastir pose également des problèmes écologiques : y -t-il des mobilisations populaires sur cette question également ? Et y-a-il une connexion avec les ouvrières du secteur ?

Messaoud Romdhani, FTDES

Mon intervention concerne effectivement les syndicats, mais il y a beaucoup de mobilisations à Monastir, notamment suite aux poissons morts que l'on retrouve sur les côtes, à cause des rejets de l'industrie du textile, et des eaux usées en général. Mais en fait les militants dans la région vont aussi bien se mobiliser sur ces questions que sur les question syndicales. Beaucoup d'ouvrières ne sont pas de la région, des jeunes filles qui viennent en groupe travailler à Monastir, elles n'ont pas l'habitude de se mobiliser.

A la Confédération Paysanne nous sommes attentifs à ce qui se passe au niveau inter-syndical par rapport aux accords de libre échange en général, et ici en l'occurence par rapport à l'ALE Maroc-UE. Nous avons assigné l'entreprise Idyl qui a ses activités au Sahara Occidental, avec des travailleurs au Maroc. Nous voulons attirer l'attention sur le circuit de production des entreprises qui produisent dans cette région alors qu'en réalité le Maroc n'est pas souverain sur ces terres. C'est un appel pour créer du lien et signaler ce cas.

Camille Leprince, CCFD

Y a-t-il des alliances syndicales sud-sud ou sud-est ?

Au Maghreb nous sommes plus connectés sur le plan associatif que syndical. D'abord nous avons un syndicat fort en Tunisie, au Maroc il y en a plusieurs, en Algérie c'est compliqué... Le problème de différents niveaux de liberté d'expression se pose également.

Hassania Chalbi Drissi

Par exemple lorsqu'on travaille sur les accords de libre échange, en l'occurence de l'UE, la question du dumping et de la mise en concurrence des travailleurs intervient vis-à-vis des travailleurs et syndicats européens. Nous avons toujours dit qu'on ne voulait pas se poser comme concurrents des travailleurs en Chine ou au Maghreb. Par exemple les employés français ont beaucoup soutenu les employés de Téléperformance en Tunisie, alors qu'objectivement, il

s'agissait d 'une délocalisation. Donc la question est de savoir comment on travaille par exemple avec l'Asie du sud est dans le secteur du textile sans se poser en adversaires.
L'autre élément important c'est qu'en effet légalement le droit syndical est reconnu en Tunisie, mais comment aide-t-on les ouvriers qui veulent faire reconnaître ce droit de revendiquer ? Or il est assez dur de mobiliser les syndicats en Europe pour des problématiques comme cela dans d'autres pays.

L'impact des multinationales dans la transition en Égypte, leur pouvoir dans la prise de décision politique et leur impact sur les droits économiques et sociaux.

Hebatallah Khalil, Egyptian Center for Economic and social rights.

Le centre égyptien pour les droits économiques et sociaux a été créé en 2009 afin de travailler sur des problèmes de contentieux, recherche, plaidoyer et pour fournir des informations et des donnés afin de renforcer le pouvoir d'action des populations locales en Égypte et d'assurer leurs droits économiques et sociaux. Nous apportons un soutien légal direct à de nombreuses personnes : nous sommes le représentant légal de trois fédérations syndicales en Égypte, en cas de grève ou s'il se passe quoi que ce soit nous les défendons, soit dans les postes de police ou devant la cour de justice etc. Nous avons le même rôle auprès de plusieurs groupes de réfugiés.

En 2009, après la création du centre, nous avons mené notre premier cas, que nous avons gagné, à propos du salaire minimum. Nous avons donc porté un cas en justice sur le salaire minimum. Le salaire minimum en Égypte était de 36EGP par mois (8$), bien que de nombreuses personnes gagnent moins que cela. Et ce salaire minimum n'était pas indexé au taux d'inflation, c'est pourquoi nous avons porté ce cas en justice : afin qu'il soit indexé, mais également pour demander la création d'un comité (issu du gouvernement) qui soit en charge de calculer un salaire minimum basé sur une étude des revenu et dépenses des ménages. Lorsque le comité a été créé, il a établit un nouveau salaire minimum de 700EGP. Nous avons contesté en affirmant qu'il fallait un salaire minimum de 1200EGP, et nous avons gagné. C'est donc le montant de salaire minimum qui a été adopté et qui devait entrer en vigueur dans le secteur public en 2012. Aujourd'hui évidemment si l'on devait le calculer de nouveau il serait encore supérieur, dû à l'inflation, mais l'État a déjà échoué à mettre en place le niveau de salaire sur lequel il s'était engagé.

Aujourd'hui je voudrais parler de l'impact, qui est spécifique à l 'Égypte, des multinationales et leur utilisation de la stratégie de « la carotte et du bâton » avec l'État égyptien et ses institutions. Je me concentrerai sur leur utilisation « du bâton ». Cependant il faut comprendre que la carotte, qui est la même pour tous les pays nord africains, est l'attraction des IDE, qui est vue comme un moyen miracle pour le développement afin d'apporter de l'argent dans les économies. Mais les recherches en Égypte ont montré que les investissement qui ont été fait dans le pays dans les années 90 et 2000 ont été constitués d'acquisitions de biens de l'État. Concrètement les investisseurs étrangers sont venus en Égypte et ont racheté la Banque nationale égyptienne, des terres, des biens spécifiques, mais n'ont pas par exemple entrepris des

investissements dans des espaces verts. Ils n'ont pas employé plus de personnes, ils n'ont pas contribué positivement à l'économie. Mais ce que cela signifie également, c'est que si vous faites le calcul entre l'argent qui est entré en Égypte et et celui qui en sort à cause d'un manque total de régulation, vous trouverez que dans beaucoup de secteurs, comme le secteur extractif, l'argent sort plutôt qu'il ne rentre.

La question est de voir quels types d'incitations aux IDE l'Égypte a mis en place et en quoi ils ont réussi ou échoué ces 20 dernières années, et comment nous nous opposons à ces incitations. Malheureusement, même si nous pensions qu'avec la révolution les décideurs politiques réfléchiraient sur les erreurs du passé, et adopteraient de nouvelles politiques, ils continuent à adopter le même discours que du temps de Moubarak, les mêmes incitations aux IDE avec des suppressions de taxes, en pensant que cela réglera les problèmes de l'Égypte.

Maintenant parlons de l'utilisation du « bâton », qui a été en Égypte le système d'arbitrage, à plusieurs niveaux. C'est donc la menace de la part des entreprises étrangères de poursuivre l'État devant des tribunaux d'arbitrage et lui faire payer des sommes considérables d'argent en coût de gestion de contentieux et en coûts de compensation. Cela représente une tendance dangereuse depuis la révolution.
Prenons l'exemple de Véolia, dont nous parlions ce matin. Cette multinationale française a une forte capacité à développer son image de marque, et est présente en Égypte mais aussi Maroc, d'où elle a été expulsée, à l'instar de ce qui s'est passé en Égypte. Véolia se présente à la fois comme une entreprise de recyclage des déchets, de protection de l'environnement, mais parfois elle fait simplement de la collecte de déchets. En Égypte, à Alexandrie Véolia faisait de la collecte de déchets, et dans d'autres endroit elle avait d'autres activités. Les problèmes liés aux activités de collecte de déchets de Véolia ont plusieurs facettes : d'abord le non respect des clauses du contrat que l'entreprise avait passé avec l'État égyptien. Ensuite, l'agence officielle d'audit égyptienne a montré que Véolia devait de l'argent à l'Égypte (10 millions de livres égyptiennes), et jusqu'à ce que cet argent soit remboursé, l'Égypte ne remboursera pas les frais de collecte de déchets pour l'année à venir. C'est ainsi que le cas devant les tribunaux d'arbitrage a commencé.

D'autre part, Véolia traitait ses employés de façon inacceptable. Il est intéressant de voir qu'au départ ce sont les employés de Véolia à Alexandrie qui ont porté plainte contre l'entreprise devant les tribunaux égyptiens. C'est à ce moment que Véolia a décidé que si on l'attaquait devant les tribunaux égyptiens elle allait réagir en attaquant l'Égypte devant les tribunaux d'arbitrages internationaux. Mais au départ ce n'était pas l'État égyptien qui avait menacé la multinationale française devant la justice, c'étaient les employés qui avaient engagé un avocat pour porter plainte après que leur employeur ait arrêté de payer leurs salaires, leurs cotisations sociales et les primes promises pendant toute une année. Cette plainte a été déposée en 2012 et est toujours en cours. Ainsi, Véolia a répondu en portant plainte contre l'Égypte, invoquant l'argument du salaire minimum qui avait été mis en place en 2012 et donc le changement de contexte de l'investissement qui en a découlé : les employés revendiquaient désormais le salaire minimum. Cependant la loi que le gouvernement avait passé ne rendait le salaire minimum obligatoire que pour le secteur public, pas dans le secteur privé. Cela n'a pas empêché Véolia d'utiliser cet argument devant le tribunal d'arbitrage international.

Un autre exemple intéressant en Égypte est celui du charbon. L'Égypte doit aujourd'hui faire face à une pénurie de gaz. En dépit du fait que nous en vendons à très bas prix, nous devons

l'acheter à un coût très élevé. Mais au delà de la question de prix, nous avons besoin de trouver de nouvelles sources d'énergie. Et actuellement, la nouvelle source d'énergie, c'est le charbon... Après la révolution et les divers problèmes liés à l'énergie, les gouvernements ont décidé de miser sur le charbon. C'**est une décision sans précédent puisque l'Égypte n'a pas de charbon et devra en importer et donc finalement importer pour polluer l'environnement, alors qu'il existe tellement d'autres sources d'énergie**. On s'attendrait, pour une décision de telle ampleur, à ce qu'il ait au moins une consultation, et forcément une mobilisation, des réactions diverses, des prises de position des partis politiques etc. Mais non, **les discussions et consultations n'ont été faites qu'avec les grosses entreprises de l'industrie du ciment, en particulier avec Lafarge.**

L'ECESR a porté plainte contre la décision d'importer du charbon comme source « alternative » d'énergie pour l'industrie du charbon. Nous avons rencontré un représentant de Lafarge, il était assez clair en disant que Lafarge avait menacé l'État égyptien de poursuite devant les tribunaux d'arbitrage internationaux s'il n'acceptait pas l'utilisation de charbon. Il estimait donc qu'il était gênant de notre part de mettre l'État égyptien dans une situation difficile où ils devaient choisir entre satisfaire ECESR devant les tribunaux nationaux ou satisfaire Lafarge devant les tribunaux d'arbitrage internationaux. Lafarge nous accusait donc d'embarrasser le gouvernement égyptien.

L'industrie du ciment en Égypte était à l'origine détenue à 100 % par l'État, mais aujourd'hui détenue à 80 % par des entreprises étrangères (les plus grands détenteurs étant Lafarge et Italcementi). Mais ces entreprises construisent leur image autour de l'idée qu'elles sont des entreprises égyptiennes, en mettant en avant les entreprises locales qu'elles ont racheté (par exemple « ciment Assiout »). Cela a donc rendu les choses difficiles lorsque l'on a voulu tenir Lafarge responsable d'une partie des activités du secteur du ciment. Et malheureusement les 20 % détenus par l'Égypte est détenue par des militaires, ce qui rend les informations assez opaques. Nous savons simplement qu'ils participent au monopole, lui permettant de fixer les prix, de décider entièrement du rythme de la production, de décider du dialogue avec le gouvernement etc.

Concernant la question que nous abordions plus tôt des contrats gaziers et de l'exportation de gaz vers Israël, la Jordanie et l'Espagne, l'entreprise espagnole Fenosa est une des entreprises qui a poursuivi l'État égyptien devant les tribunaux d'arbitrage internationaux. Le manque d'information rend la compréhension du cas assez floue, mais Fenosa déclare que l'Égypte aurait entravé certains de ses investissements.

Un des sujets sur lesquels nous travaillons est la justice fiscale et la fiscalité en général, et ces questions montrent à quel point les multinationales sont puissantes. À cause du code d'investissement, les multinationales bénéficient d'une immunité face aux organes de contrôle fiscal : elles ne peuvent pas être contrôlées de façon spontanée par le gouvernement. Donc même en cas de soupçon d'évasion fiscale, personne ne peut les contrôler, hormis le ministère en charge des investissements qui de toute façon n'ira jamais entraver les activités de multinationales qu'il pousse à venir investir en Égypte. Nous sommes donc dans une situation où la contribution fiscale des multinationales est très basse. Et ce montant est évidemment bien inférieur aux sommes d'argent (les profits) qui sont rapatriées par ces entreprises dans leurs pays d'origine.

Un autre élément que je voulais mentionner à propos de la situation en Égypte, c'est le fait que l'Égypte est un des 5 pays au monde contre lesquels les entreprises déposent le plus de plainte devant des tribunaux d'arbitrage. Le gouvernement égyptien a opté pour deux options dans la

gestion de cette situation : d'abord celle que nous (ECESR) encouragions avec des syndicats ; la réforme du code d'investissement (les syndicats sont des acteurs clés dans la lutte contre le code d'investissement actuel), mais l'état a décidé de réagir avec une très mauvaise stratégie. Le gouvernement a décidé d'amender le code d'investissement de différentes façons afin que personne ne puisse remettre en question les contrats dans lesquels il s'engage (désormais le code d'investissement stipule que des tierces parties ne sont pas autorisées à remettre en cause un contrat entre l'État et un investisseur) Ainsi nous ne pouvons plus porter des cas en justice lorsque nous critiquons des contrats parce qu'ils sont injustes envers les travailleurs, qu'ils sont nuisibles pour le bien commun, ou présentant des soupçons de corruption ou de perte de ressources publiques.
La seconde options adoptée par le gouvernement a été d'arrêter tout procès criminel à l'encontre de quiconque ayant le titre d'investisseur, qu'il soit national ou international. Cela signifie qu'une loi, qui nous semble inconstitutionnelle, a été promulguée pour empêcher la cour criminelle de s'emparer d'un cas portant sur des charges criminelles à l'encontre de n'importe quel « investisseur », cela relève désormais uniquement des responsabilités du ministère « zone franche et investissement ».

Enfin, les régulations de fusion et acquisition en Égypte ont été modifiées ces deux dernières années, autorisant les ministres à vendre à un prix qu'ils auront fixé les biens qui seront sous leur contrôle. Ainsi le ministre en charge du logement peut vendre des parcelles de terre n'importe où en Égypte à des investisseurs, sans qu'il n'y ait aucun contrôle.

Nous avons réussi à soulever des critiques du code de l'investissement sur des bases constitutionnelles, mais il faut tenir compte du fait que la cour constitutionnelle en Égypte est très lente , et cela peut prendre plusieurs années, ce qui veut dire que nous avons devant nous encore plusieurs années de corruption et d'impunité.

La dernière chose dont je voulais parler est la question des Accords de libre échange complets et approfondis (DCFTAs en anglais), parce que nous sommes en Europe et qu'il est important de mentionner que les conséquences qui sont attendues dans les pays nord africains de cet approfondissement du libre échange diffèrent aussi en fonction du contexte. Après tout ce que j'ai expliqué à propos de l'Égypte et de son contexte légal, il faut imaginer ce que donnera une libéralisation complète du commerce et des services... Il faut imaginer que les marchés publics seront totalement ouverts aux investisseurs étrangers... Nous seront confrontés à des cas spécifiques de vente de terres, de détention du marché du logement par des entreprises espagnoles, le secteur de la santé est contrôlé par des entreprises britanniques. **Cet approfondissement de la libéralisation nous inquiète parce que les seuls secteurs qui n'ont pas été libéralisés sont le secteur des services et les marchés publics. L'ouverture de ces deux secteurs en Égypte entraînera encore plus de corruption, la perte de fonds publics sans retour en arrière possible.**

==========

Questions et interventions

Le nouveau code sur l'investissement est-il déjà passé ?
Le code sur l'investissement été modifié plusieurs fois lors des trois dernières années. Mais tous les changements cités sont déjà applicables donc font déjà partie de la loi. Bien sûr, ils ont été passés en l'absence du parlement mais nous y sommes habitués... Le nombre de législations passées par le président est énorme. Les changements finaux appliqués au code sont les plus alarmants, elles interdisent aux tierces parties de changer un contrat entre un investisseur et l'Etat depuis novembre 2013.
Adly Mansour, qui était président intérimaire de l'Égypte était également le chef de la cour constitutionnelle. Il a fait passer le code sur l'investissement et maintenant nous sommes en train de remettre en question ce code devant sa cour. Nous tentons de modifier son contenu.

Pouvez-vous expliquer davantage le cas sur le charbon que vous avez déposé devant la Cour et comment vous travaillez dessus ?
Le cas de l'affaire du charbon n'est pas contre la compagnie seule mais contre la décision du gouvernement d'autoriser l'usage du charbon. Lafarge était la compagnie qui à importé du charbon aux docks égyptiens. Et nous savions que le charbon serait être utilisé en tant qu'énergie dans les usines de ciment. Cette affaire était officiellement indirectement contre la décision du gouvernement d'autoriser Lafarge et d'autres d'importer du charbon pour l'utiliser en tant que source d'énergie.

Amélie Canonne (Aitec)
La question de l'importation du charbon est intéressante car ce cas est apparu après qu'il y ait eu des problèmes d'approvisionnement en gaz pour diverses raisons qui vont susciter une campagne de la société civile. Il va y a voir beaucoup d'articles également dans la presse sur le sujet. Et je me demandais quelle a été la teneur du débat public, quels ont été les termes et arguments utilisés ? Et comment la société égyptienne a compris et réagi à cette question ? Car il y a aussi une question écologique très importante autour de ce cas : celle du charbon et spécifiquement de son utilisation dans l'industrie du ciment, qui est une catastrophe écologique totale : elle produit 7% des émissions de GES mondiales. Et cela crée des problèmes écologiques terribles dans les communautés voisines. Il y avait donc une situation d'ensemble au delà de la seule question de l'investissement plus générale sur la question écologique et des problèmes sous-jacents.

Heba Khalil (ECESR)
Une des campagnes stratégiques clés a été la production d'une carte des complexes cimentiers à travers tout le pays pour montrer qu'elles sont dans les régions les plus densément peuplées. Et si le charbon est utilisé dans ces usines, alors cela doublera le facteur de risque sur la santé et sur l'environnement, qui était déjà très dangereux pour les populations environnantes.
Bien sûr quand on regarde la réaction du public égyptien, on trouve des réactions différentes. Je pense que la façon dont le gouvernement a fait face à ce problème suite à la réaction du public n'est pas l'élément le plus important, car la décision de l'utilisation du charbon avait déjà été prise. Ce qui est important ce sont les rapporteurs entre la société civile et les activistes écologiques d'une part et le gouvernement d'autre part (bien que le ministère de la santé par exemple était complètement contre le charbon). Mais disons que les preneurs de décision à l'intérieur de l'État déclarent que le charbon peut être utilisé de manière propre, que nous avons la technologie pour

l’utiliser proprement et que nous l’utiliserons seulement proprement. Donc toutes ces promesses puis ensuite l’effort pour obtenir un expert de l’environnement, ce qui n’est pas très commun en Égypte, et un activiste pour l’environnement pour discuter de ces allégations sur un usage supposément propre du charbon. Cela a nécessité l’utilisation du contexte européen – beaucoup de pays européens utilisent le charbon. Par exemple, nous avons relaté un cas espagnol devant la Cour dans lequel le charbon a de nombreuses conséquences négatives, pour dire que nous ne voulons pas de charbon. Nous avons donc appuyé notre cas en montrant ce qu’il se passe dans des sociétés démocratiques, ce qui est un argument qui peut être convaincant pour les juristes égyptiens. Mais ensuite il y a eu beaucoup de discussions, de dessins/BD. Mais nous sommes dans un contexte égyptien où les coupures d’électricité sont récurrentes et préoccupantes pour tout le monde et personne n’y est habitué. Alors si le gouvernement vous promet que les coupures cesseraient si l'on utilisait du charbon – ce qui est factuellement erroné – alors les gens s’accrocheront à cette promesse et se diront qu’il faut alors les laisser importer du charbon car nous avons besoin d’électricité. Nous avons donc toutes ces visions divergentes.

Lala Hakuma Dadci (Aitec)
Une des limites de votre marge de manoeuvre c'est évidemment que les multinationales ont plus d'influence sur l'État égyptien que vous (société civile) n'en avez. C'est pourquoi il faut réfléchir à ce que nous pouvons faire nous au niveau européen, réfléchir sur les traités d'investissement et l’architecture commerciale qui autorise cela. J'aimerais donc parler d'initiatives déjà existantes ou encours. L’Aitec travaille avec un grand nombre d’autres d’organisations. Nous avons travaillé sur le Mandat Commercial Alternatif (Alternative Trade Mandate) : un document cadrant de nouveau moyens, de nouveaux principes qui devraient être appliquées dans le cadre des politiques commerciales, des droits des entreprises par exemple. Cela fait partie du travail que nous faisons. Nous travaillons également sur ces questions au niveau du Parlement européen, et avec diverses organisations.
Une initiative intéressante dont je vous parlais est « le traité des peuples » qui est un document légal qui défend une vision alternative de la loi et de la justice en faveur du droits des peuples face aux firmes transnationales. C’est un texte émanant de mouvements sociaux, associations, réseaux etc... Il propose par exemple un système légal mondial pour les multinationales et les droits des Hommes qui devrait être pensé puis mis en œuvre. La création également de comités pour la protection des droits de l’Homme qui seraient acceptés par les gouvernements et les juridictions quasi-internationales. Ils proposent en l’occurrence des instances et de nouvelles institutions, mais il serait aussi intéressant de penser à la façon d'intégrer ce genre d’instances dans des traités existants, par exemple. En tout cas essayer d'intégrer ces organes dans des cadres juridiques existants tout en les faisant évoluer. En effet, une des grosses limites à l’action nationale est l'existence des normes et des lois internationales qui sont encore plus contraignantes que des obligations (notamment de protection des droits économiques et sociaux) au niveau national.

Amélie (Aitec)
En fait, une des questions soulevées par les traités d’investissement c’est que la réforme sur l’investissement dans le charbon en Tunisie, par exemple, montre que l’on ne peut plus poursuivre juridiquement au niveau national, alors que ce serait souhaitable. On ne peut plus aller devant la Cour locale, il faut se référer au niveau international. Et l’un des problèmes importants dans le cadre de notre campagne est justement de pouvoir être en mesure poursuivre au niveau local, mais ce n’est plus le cas avec ce traité d’investissement tunisien sur le charbon.

Heba Khalil (ECESR)
Je voudrais souligner une chose. J'ai calculé la différence entre la durée moyenne des affaires juridiques égyptiennes devant les instances juridiques internationales et devant une Cour égyptienne. Les affaires sont souvent portées devant une Cour nationale avant d'être renvoyées devant un tribunal d'arbitrage international, notamment lorsque l'investisseur a perdu. Ainsi, en général, un processus au niveau national est bien plus court.
Cela ne signifie pas forcément que les investisseurs choisissent la Cour égyptienne pour que le cas soit traité plus rapidement, mais parce qu'ils savent que les tribunaux égyptiens ne sont pas au point au niveau légal, ne considèrent pas la corruption comme un crime, ni les pots de vin comme quelque chose de mauvais. Ils optent pour la Cour égyptienne parce qu'ils y ont des amis et collègues qui y sont les juges, et cela est vraiment problématique. Des individus qui font prévaloir les entreprises aux dépends de l'État, et c'est pour cette raison que les investisseurs peuvent choisir la « justice » locale.

D'autre part pour moi dans le contexte égyptien, le fait que les tribunaux internationaux soient si injustes ne rend pas la tâche facile pour les juridictions d'où viennent les investisseurs. Si par exemple un problème surgit entre un investisseur français et le gouvernement égyptien, je ne pense pas qu'il devrait être réglé dans un Cour française – même si ce serait toujours mieux qu'une juridiction internationale – mais dans une juridiction égyptienne. Je pense que un des problèmes majeurs que nous avons, c'est que les juridictions égyptiennes sont précédées par les instances d'arbitrage internationales. Donc pourquoi ne pas laisser donner la priorité au traitement de conflits par une Cour française, par exemple, ou par une Cour anglaise ? Je pense que l'idée est de se débarrasser de ce système d'arbitrage international parce qu'il est complètement injuste. Ce n'est pas une alternative au système national parce que celui-ci est nécessairement mauvais. Je pense que le système national peut être mauvais mais il peut l'être partout. Et cela fait partie du contrat d'investissement, lorsqu'un investisseur se rend dans un pays, il sait à quoi s'attendre en matière de justice et c'est un des critères qu'il regarde. C'est donc l'occasion pour améliorer la jurisprudence des pays en développement de manière à ce que la loi locale soit favorable aux investisseurs.

Avez-vous évalué le niveau de compensation que l'État égyptien a du payer à cause de cette instance d'arbitrage internationale ?
Les compensations ne sont pas si importantes que cela au final. Il y a eu une affaire dans laquelle les sommes en jeu étaient énormes, mais sinon, de manière surprenante, l'État égyptien a gagné plusieurs cas devant les tribunaux internationaux. Pour le reste des cas, les montants ne sont pas très importants. Cependant, le problème c'est qu'il y a un nombre conséquent d'affaires en cours dont l'issue est encore incertaine. Donc théoriquement si nous perdons toutes ces cas, nous parlerons de milliards de dollars de compensation. Mais les jugements n'ont toujours pas été rendus. Mais ce que nous avons payé n'a pas été aussi catastrophique que dans le cas d'autres pays à l'instar de l'Argentine avec qui nous sommes en compétition pour le top 5.

La plupart des affaires sont toujours en cours. Mais c'est aussi parce qu'il y a le « chilling effect», qui décourage les États de mettre en oeuvre des politiques sociales ou environnementales légitimes par peur de poursuites en justice des multinationales. C'est l'un des principaux arguments que nous mettons en exergue lors de nos campagnes contre les traités d'investissement internationaux. C'est le problème majeur.

Session de réflexion stratégique

Lala Hakuma Dadci (Aitec)
Il serait intéressant maintenant de faire un tour de salle afin que chacun puisse réagir ou proposer des idées sur les différentes approches que nous pourrions avoir dans notre travail commun.

Camille Leprince, Chargée de Mission de partenariat international sur la zone Maghreb-Machrek pour CCFD Solidaire. Travaille avec l'Algérie, le Sahara Occidental, la Tunisie, l'Égypte et la Syrie. Nous avons un partenariat depuis plusieurs années avec le FTDES.
Dans l'expérience que nous avons en commun nous avons essayé de mettre en place un partenariat qui aille au delà du CCFD / FTDES, et qui permette de travailler sur la question de la responsabilité des citoyens et des consommateurs européens avec le collectif éthique sur l'étiquette qui travaille actuellement sur tout le secteur du textile. Nous travaillons sur les droits des travailleurs sur place, sur la façon dont nous, en tant que citoyens et consommateurs européens, nous avons aussi une responsabilité par rapport à ce qui se passe en Tunisie. Au delà de cet exemple précis du textile, un des axes de travail que l'on essaie de développer avec le FTDES, c'est de partir de leur activité et de leur légitimité en tant que mouvement social mais aussi d'acteur qui tente de développer davantage de l'expertise et des alternatives, notamment avec l'observatoire social tunisien. Nous essayons de trouver des complémentarités avec d'autres acteurs de la société civile tunisienne. Donc avec des associations ou des coopératives qui vont être plus dans la relance d'une économie locale, par exemple dans le bassin minier Redeyef où l'on a commencé à créer une coopérative qui s'appelle Nomade08 qui permet de redonner du travail à une population marginalisée.

Nous sommes à la recherche d'autres types de projets et de micro projets pour permettre d'alimenter le tissu économique et social, ce qui nous intéresse aussi c'est de trouver une complémentarité avec des acteurs qui vont travailler sur tout ce qui est plaidoyer et redevabilité, transparence de l'État par rapport à tous les grands choix de politique économique qui sont faits actuellement. Ce qui nous intéresse aussi c'est de travailler avec des acteurs qui vont être plus sur la sensibilisation de la population et d'acteurs clefs de la société civile, des journalistes mais aussi des élus pour élever le niveau de connaissances et pour faire en sorte que les choix économiques ne soient pas seulement des choix d'experts technocrates. Pour ça nous avons commencé à travailler avec une association qui s'appelle l'observatoire tunisien de l'économie.

Ce qui nous intéresse aussi c'est de pouvoir travailler sur le volet plus européen avec des collectifs comme éthique sur l'étiquette pour tout ce qui est sensibilisation du grand public, mais aussi avec des acteurs comme Sherpa, qui travaillent peut-être plus sur le volet contentieux stratégiques et puis enfin il y a toute une partie qui reste à construire : faire des liens avec d'autres pays (Algérie). Il y a peu d'acteurs qui travaillent sur l'Algérie, mais il y en a quelques uns, qui n'ont pas forcément le cadre législatif, chaque pays a sa spécificité et son cadre politique, et la marge de manœuvre en terme de liberté d'expression n'est pas la même partout pour les syndicats. En Algérie par exemple ce cadre est très restreint, mais il y a quand même des syndicats, des mouvements de chômeurs, des mouvements de grévistes qui sont très attentifs à tout ce qu'il se passe sur l'impact des multinationales chez eux. Je pense notamment au sud, où depuis 2 ans il se passe beaucoup de choses. Il y a tout un secteur d'activités économiques lié aux industries extractives, mais aussi tous les services qui sont organisés autour pour les expatriés ou pour les gens du nord qui travaillent dans ce domaine là. Il y a eu dans le secteur des services un certain nombre de grèves ou de mouvements de révolte pour demander un meilleur respect du droit des travailleurs.

Je pense donc qu'il y a quand même des choses que l'on pourrait faire même avec des pays ou effectivement la marge de manœuvre est plus restreinte, notamment en terme d'échange d'informations, et je pense que cela peut être intéressant pour nous d'irriguer par la suite les différents canaux qui permettent de faire remonter l'information au niveau régional ou au niveau euro-méditerranéen. Pour ce qui est de l'Égypte je ne connais pas la situation mais je suis contente d'en apprendre plus.

Concernant le Maroc nous nous posions beaucoup de questions sur la façon de travailler avec le Sahara Occidental, pour que ce ne soit pas une question purement idéologique ou purement tiers-mondiste, ou que soit une question qui ne concerne que les militants pro sahraouis ou les sahraouis eux-mêmes, mais que ce soit aussi une question qui soit posée à l'échelle du Maroc et à l'échelle du Maghreb. Je crois que la question de la gouvernance, la question de la souveraineté du peuple sur les ressources naturelles, la question des multinationales, doivent être posées avec des marocains. Ces questions ne doivent pas forcément aller dans le sens: « les ressources que vous exploitez sont celles du peuple sahraouis », mais doivent poser le droit qui encadre l'exploitation de ces ressources là. Est-ce que les marocains sont au courant de ce qui se fait ? Attac au Maroc travaille un peu sur ces question, même si c'est très difficile, mais il y a quand même des acteurs qui réfléchissent à la question. Il faut bien trouver une brèche pour poser cette question du Sahara occidental et moi je crois que le modèle économique, social, et la question de la gouvernance et de la souveraineté c'est un peu l'une des seules portes.

Julie Theroux-Seguin, Oxfam Intermon
Je suis basée au Maroc, à Rabat. Le programme sur lequel je travaille concerne les banques. Je travaille sur un programme de défense du droit des travailleurs, dans le secteur de la fraise dans le nord du Maroc , entre Rabat et Tanger, là où 90% des fraises sont produites au Maroc. Nous avons travaillé à partir de 2009 sur ce programme qui concerne tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement de la vente de la fraise. La Fraise au Maroc est exportée à 80% en Europe. Nous faisons un travail de sensibilisation dans les villages d'où viennent les femmes qui travaillent afin qu'elle connaissent mieux leurs droits, prennent conscience des violations de droits dont elles étaient victimes. Elles n'avaient pas de contrats, les horaires de travail sont extrêmement longs. Elles ne disposaient pas du salaire minimum, ni d'accès à la sécurité sociale. Pendant 2 ans nous avons fait un travail de sensibilisation et avec les acteurs de la société civile dans la région. Nous vons également travaillé pour tenter d'établir un dialogue avec des producteurs pour voir comment changer les pratiques, pour faire respecter le code du travail marocain. Et après deux ans les producteurs n'avaient pas énormément changé leurs pratiques, donc nous avons essayer de travailler avec les donneurs d'ordre, en interpellant les consommateurs et les supermarchés (notamment britanniques qui ont beaucoup de contrats avec producteurs marocains).

Le travail que nous faisons était d'alerter les consommateurs et intermédiaires qu'il y avait un gros problème d'exploitation dans le secteur des fraises. Nous ce que nous voulons ce n'est pas que les consommateurs boycottent, où qu'ils arrêtent d'acheter de la fraise du Maroc mais c'est bien que qu'ils aient une influence positive pour que les producteurs changent leurs pratiques. Et donc cela ça fait presque que 3 ans que cette stratégie a été mise en œuvre et il y a des résultats plutôt intéressants. Ça ne change pas du jour au lendemain, et toutes les entreprises n'évoluent pas au même niveau. Il y a un impact assez intéressant. Maintenant on essaie de travailler avec les entreprises françaises et plusieurs pays d'Europe.

Nous travaillons surtout avec les ONGs locales. Au départ, il y avait des syndicats mais au Maroc ils sont très différents. Ils ne sont forcément très intéressés par la lutte des femmes travailleuses. Elles-mêmes ont voulu travailler avec les syndicats et lors des mobilisations ils les ont laissé tomber car ils étaient de mèche avec les propriétaires. Donc les syndicats n'ont pas été des acteurs prépondérant. Et ce n'est pas faute de les avoir sollicité. Après certains contacts avec des individus syndicalistes peut être intéressant, mais les institutions en tant que telles n'ont pas été tellement actives. C'est plus les organisations de la société civile et le travail auprès du gouvernement national. Non seulement pour améliorer le droit mais aussi plus particulièrement pour la mise en œuvre de la loi et pour mettre en place des ressources qui vont peut être mettre en œuvre la loi. Par exemple la demande pour qu'il y ait plus d'inspecteurs du travail. Toute la région ne comptait que deux inspecteurs du travail : ils vont aller une fois dans chaque entreprise. Il n'y a pas de suivi, pour constater les violations.

Ali Amrouche, Association Forum France Algériens
L'année dernière nous avons organisé le festival Algérie en Mouvements dont l'objectif était de changer l'image de l'Algérie en France. L'Algérie a une très mauvaise image, pour des raisons historiques et politiques, et nous avons voulu mettre en avant la société civile algérienne. Malgré tout ce que l'on entend il y a une société civile algérienne qui agit, notamment dans l'économie sociale et solidaire, l'environnement, le monde associatif, l'éducation et la formation. En particulier, nous avons pu montrer que dans les secteurs économiques qui ne sont pas encore sous l'emprise des multinationales il y a des mouvements qui développent l'économie sociale et solidaire, des activités d'artisanat. Il y a aussi des mouvements pour le soutien des sans papiers.
Pour repositionner l'Algérie dans ce contexte il faut dire qu'en réalité il n'y a pas de Maghreb. Si on parle de mouvement syndical, il y a un mouvement en Tunisie qui est actif, mais le GTA en Algérie, même s'il a été actif, est aujourd'hui un syndicat fantoche. Le GTA est composé de fonctionnaires largement rétribués par l'État. Il faut dire que la société civile est de plus en plus restreinte, notamment au niveau du droit d'association, ce qui fait qu'il est compliqué pour beaucoup de personnes d'agir.
Pour revenir à ce que l'on disait, l'économie de l'Algérie est avant tout rentière, donc les entreprises qui sont présentes sont principalement des multinationales du monde du pétrole. Dans d'autres domaines vous avez Lafarge, mais les règles d'implantation ne sont pas les mêmes. Il y a tout de même un sentiment national très fort en Algérie : la loi du 51/41 impose que l'État algérien détienne au moins 51 % des parts d'une entreprise « mixte » (avec des parts étrangères).

Amélie Canonne Aitec
Sans faire trop de formalités (il n'est pas question là d'établir un plan de travail), il serait bien, sur la base des expériences et des idées qui ont été échangées aujourd'hui, d'essayer d'**identifier, en particulier avec les collègues qui sont venus de Tunisie et d'Égypte, des possibilités concrètes d'avancer à partir de ce que nous nous sommes dit sur un certain nombre des campagnes sur lesquelles eux travaillent et sur les priorités qu'ils identifient pour la période qui vient. Comment peut-on travailler, comment peut-on les appuyer, qu'est-ce qu'ils aimeraient soulever comme débat.**

Au delà de la Tunisie et de L'Égypte, il y a la question de la mise en lien, des partenariats dans la région. Quelles étapes concrètes de travail ? J'ai dit par exemple qu'à l'AITEC, nous travaillons

beaucoup sur la question des investissements. Nous pourrions travailler avec le centre égyptien sur les droits économiques et sociaux sur le cas Véolia. Cela nous intéresserait beaucoup. Aussi peut-être en s'appuyant sur les syndicats, en France mais aussi en Égypte, parce que ce cas Véolia est parti d'une lutte syndicale locale. Il faudrait voir comment nous pouvons essayer d'approfondir pour mieux faire connaître ce cas, qui a quand même un potentiel de mise en évidence de la mécanique des traitements d'investissement, d'une part, et deuxièmement du potentiel de la lutte syndicale, de ce qu'elle peut apporter. Comment peut-on approfondir cela ?

Sur la question des gaz de schistes en Tunisie, Jacqueline Balvet (Attac) s'occupe beaucoup de ces questions en Europe. Comment peut-on continuer à travailler dessus ? Nous avons parlé aussi des questions de modèles de développement, il faut donc savoir ce qui intéresserait les associations en terme de projets d'étape, de perspectives de travail, d'approfondissements. C'était un peu ce que l'on voulait essayer de faire dans la toute dernière partie de la discussion. Mais peut être que c'est à vous de nous dire ce qui vous intéresse, ce que cela peut vous apporter ? Qu'est-ce qui, du niveau niveau français ou européen, peut vous apporter dans vos combats? Comment vous voyez le travail en commun ? Vous n'avez d'ailleurs peut-être pas besoin de ce travail de notre part !

D'autre part, nous travaillons plus généralement sur la politique commerciale de l'UE. Il y a tout cet agenda de libéralisation approfondi à travers les accords complets et systémiques (DCFTAs en anglais), et nous sommes intéressés à travailler avec des groupes au Maroc, en Égypte, en Tunisie, sur ça spécifiquement. Contredire l'UE en mettant en évidence avec vous votre lecture de ces accords, les impacts qu'ils pourraient avoir, l'horizon de votre témoignage et vos luttes auprès de l'UE et de la France. Les négociations avancent beaucoup au Maroc, commencent à avancer en Tunisie et puis en Égypte elles vont démarrer (l'UE remet le dossier à l'ordre du jour parce qu'elle est contente de la stabilisation politique). Mais de votre côté qu'est-ce que vous attendez des partenaires français ou européens, dans vos mouvements ?

Camille Leprince, CCFD
Je voulais rajouter une chose, lorsque tout à l'heure je disais que je travaillais sur le partenariat international. En fait ce que nous faisons c'est surtout l'appui des acteurs de la société civile. Ça peut être les syndicats, les associations , parfois aussi les mouvements plus informels. Parce que nous sacons que justement, parfois le fait de se formaliser, de s'institutionnaliser, c'est aussi prêter le flanc à des menaces de la part de l'État. À part cet aspect de renforcement des capacités de la société civile, qui passe d'abord par du financement puis par le dialogue et de la co-construction, il y a aussi tout un travail de plaidoyer sur lequel travaillent différents collègues, sous la direction du plaidoyer du CCFD. Les axes sur lesquels travaillent mes collègues,vont être tout ce qui est, responsabilité sociale et environnementale des entreprises, justice fiscale, lutte contre les paradis fiscaux. Tout ce qui est alimentaire avec un volet sur les agrocarburants, mais aussi tout ce qui concerne le lien entre climat et agriculture. Enfin il y a les questions des situation de conflit et des ressources naturelles comme source de conflits. Si cela peut éventuellement donner des axes de collaboration plus précis des dossiers que l'on pourrait porter.

Messaoud Romdhani, FTDES
Par rapport à l'aspect syndical, il y eu un succès relatif de la solidarité au sein de l'industrie du textile, avec une expérience intersyndicale qui est vraiment importante. Moi j'ai toujours cru dans la solidarité internationale, et je crois que ça a joué un très grand rôle pour ce qui s'est passé en

Tunisie. Je travaillais par exemple avec un collectif de soutien au bassin minier en 2008 et ce comité a fait des choses mais ça n'aurait pas été fait sans la solidarité internationale. Moi-même j'ai rencontré des syndicats ici et ailleurs et c'est cette pression internationale pour libérer les prisonniers du bassin minier qui a fait son effet. Je crois aussi en cette relation qui s'est scellée entre les associations et l'UGTT en Tunisie. Ça a été possible grâce à ces rencontres Forum Social Maghrébin, front international …. et cela a eu des effets. C'est-à-dire que tout ce qui s'est passé en Tunisie entre le 16 décembre 2010 et le 14 janvier 2011, s'est fait avec l'UGTT, et tout cela aurait été impossible sans cette relation qui s'est construite.

La politique a une place en Tunisie mais le social est le plus important et il n'y aura pas de solution politique en Tunisie sans que les problèmes sociaux soient résolus. La Tunisie va encore avoir des problèmes de chômage, de pauvreté, ainsi que de terrorisme, et c'est en relation avec beaucoup d'autres choses. Donc dans ce climat là je crois toujours à une certaine collaboration. Rassemblons des forces internationales. Mais je pense que dans ce domaine là nous devons pointer des choses, c'est-à-dire ne pas diviser les efforts ça et là. Sinon cela ne mène à rien. En Tunisie nous avons besoin d'un travail associatif qui cible des choses sans diviser ses efforts. Nous avons besoin de réseautage en Tunisie entre les mouvements et les associations. Nous avons besoin aussi de joindre nos efforts, essayer d'établir un cadre international, légal, pour le travail dans le textile par exemple, un salaire minimum. Les syndicats peuvent être inclus dans ce mouvement là et les encourager. Parce qu'il y a toujours cette réticence au sein des syndicats dans la coopération et le travail avec les associations. Il reste des efforts à faire. Nous avons besoin d'un intersyndical mondial qui établit un cadre légal pour les travailleurs. Un cadre associatif qui essaie de rassembler tous ces efforts pour cibler quelques problèmes qui existent en Égypte ou peut-être en Tunisie etc.

Il faut savoir quelles sont les priorités sociales en Tunisie, en Égypte, au Maroc et travailler la dessus aussi bien au niveau associatif que sur le plan syndical.
Et je termine pour dire que c'est un travail qui peut bénéficier à la Tunisie, au Sud etc mais aussi qui aura des répercussions positives sur le Nord. Nous pouvons réfléchir au problème de chômage par exemple, parce que nous avons besoin d'une cause commune.

Lala Hakuma Dadci, Aitec

Je pense que l'aspect « partage d'informations » est très important. Il est important d'être en capacité de systématiser ou en tout cas de partager les problématiques qui sont communes, par exemple au niveau d'une entreprise ou en tout cas de secteurs, entre notamment ce qui se passe en Égypte, ce qui se passe en Europe et aussi plus largement dans la région.

Je parlais ce matin du fait que j'étais allée deux semaines en Tunisie dans le cadre d'une mission qui s'intéressait principalement à l'extraction de gaz de schiste et à l'industrie pétrolière et leurs conséquences sociales, économiques et environnementales. Ce qui serait intéressant effectivement c'est de pouvoir récolter le maximum de cas, d'exemples de mobilisations, de partage de stratégies, locales par exemple. Ensuite nous pouvons aussi apporter de l'information et faire remonter ce que l'on apprend des luttes locales au niveau européen. Nous pouvons peut-être travailler plus avec les syndicats des entreprises au niveau français, et je pense que c'est effectivement une direction dans laquelle il faut aller, travailler davantage et ensemble.

Et ensuite effectivement la question de la création de cadres de travail, par exemple entre les syndicats de telle industrie serait utile. Mais le problème après cette étape là c'est « comment fait-

on pour qu'ils soient respectés ? » Aujourd'hui il y a plusieurs cadres qui existent dans de nombreuses institutions mais il faut pouvoir contraindre les multinationales à les respecter. Il faut réfléchir à la façon de créer des contraintes, parce qu'on ne peut pas seulement proposer des cadres ou dénoncer et aller parler directement aux entreprises, il faut penser aussi à l'aspect contraignant. C'est une autre étape, à un autre moment mais je voulais simplement dire cela pour qu'on garde en tête cet aspect au-delà desquelles les entreprises passent la plupart du temps.

Nous avons entendu parler de l'UGTT en Tunisie, et combien elle avait été importante pour construire les luttes sur le terrain. Nous avons aussi entendu parler de l'Algérie et l'UGTA qui est corrompue, avec des bureaucrates connectés au pouvoir etc. Tu nous a parlé des liens concrets que vous tissez sur le terrain, presque plainte par plainte, en Égypte. Mais j'aimerais en savoir plus la situation syndicale en Égypte à présent parce qu'il y avait un vieux syndicat officiel central, et un syndicat indépendant qui s'est créé après la révolution ; je ne sais pas comment ça évolue.

D'autre part il y a tous ces débats sur la réforme des droits sociaux. Il y avait différents projets pour réformer le code du travail, et je ne sais pas où ça en est. C'est une chose que nous avons un peu de mal à comprendre, comment ça marche avec les syndicats et les travailleurs en Égypte ?

Heba Khalil (ECESR)

La situation pour les travailleurs est assez compliquée en Égypte : alors qu'avant la révolution nous avions une fédération formelle qui était contrôlée par l'État et deux petits syndicats qui s'étaient déclarés indépendants, aujourd'hui nous avons une fédération formelle et 7 fédérations indépendantes avec un grand nombre de membres. Il s'agit de fédérations avec un grand nombre de syndicats membres. Il n'y a aucune loi pour réguler cela en Égypte, donc en fait il y a une convention qui rend le syndicalisme légal en Égypte, mais sinon la loi d'association en Égypte ne permet pas l'organisation en structure syndicale, ne permet pas de définir la façon dont les structures syndicales peuvent contribuer au débat ni le fonctionnement de leurs finances .

Jusqu'à ce jour, les travailleurs qui faisaient partie du syndicat formel ne pouvaient pas passer d'un syndicat à un autre, il n'y avait rien pour le réguler et bien sûr les syndicats officiels refusent de laisser partir les travailleurs

L'état est très réticent à créer une loi d'association. Avec d'autres syndicats et d'autres organisations nous avons proposé 4 ébauches de lois différentes, nous en avons discuté avec 4 gouvernements différents en Égypte depuis 2011. À chaque étape nous devions arriver à un compromis, nous devions arriver à une ébauche que la société civile accepte et que le ministère du travail accepte, pour que le premier ministre puisse la transmettre au président afin qu'il la signe. **Nous avons essayé de nombreuses fois mais ça n'a jamais marché.**

Cela nous a amené l'idée selon laquelle, au lieu de fragmenter les luttes et penser en termes de secteur spécifique il faudrait penser les différents combat légaux (salaire minimum, liberté d'association etc) comme bloc. Malheureusement les 7 fédérations indépendantes qui ont été créées après la révolution sont extrêmement fragmentées. Il sont opposés les uns aux autres comme le sont les activistes d'une certaine façon. Au bout du compte il est très difficile de les faire asseoir autour d'une table sur un sujet. J'ai vu les têtes des 7 fédérations s'asseoir autour de la même table à la toute fin du mandat des Frères musulmans avant le 30 juin 2013. Nous les avions invités et ils sont venus. Jusqu'à ce jour, même si les rencontres pour les réformes de la loi légale ont lieu au même endroit, je ne les ai jamais vu autour d'une même table. C'est vraiment comme ça.

Jacqueline Balvet (Attac)

Je voulais revenir sur la problématique du gaz de schiste, sur ce que l'on a commencé à faire, notamment le lancement d'un appel. Je suis engagée dans différents collectifs contre le gaz de schiste, et il y a notamment un réseau européen qui fonctionne relativement bien. Nous avons organisé une campagne pour les élections européennes et il y a une volonté d'élargir ce réseau européen au-delà de la Méditerranée. Nous avons donc rapidement organisé une réunion au mois de mars, où nous avons invité Tunisiens, Algériens et Marocains. Les Algériens n'ont pas pu venir, mais les des Tunisiens et Marocains étaient présents.

Nous avons eu une deuxième réunion au mois d'août où les Algériens étaient présents et où il y a eu une demande très forte, de nous en tant que français et européens, d'afficher notre solidarité, de la faire connaître. Suite à ces réunions, très rapidement dans ce petit groupe du réseau européen, quelques français se sont mis au travail, nous avons produit un 4 pages sur la question des gaz de schiste en Algérie. Il y a la volonté de poursuivre ce travail en faisant le même type de document sur la Tunisie et sur le Maroc, de les préparer et les traduire pour qu'il soient disponible pour le Forum Social Mondial. C'est un document d'information grand public, « grand public sensibilisé ». C'est n'est pas un rapport d'expertise. L'objectif est de faire en sorte que les français soient conscients de ce qui se passe dans les pays du Maghreb, et puissent agir.

L'autre étape de ce travail qui est envisagé, est d'écrire des courriers, de dénoncer les agissements des multinationales, françaises en l'occurrence (comme Total), auprès de notre gouvernement.

C'est un travail qui a déjà démarré, et que l'on souhaite élargir pour qu'il soit plus représentatif. Peut-être que ce n'est pas suffisant, peut être qu'il y a d'autres choses à faire, d'autres idées, nous sommes preneur de beaucoup de choses. Cela demande un peu de financement mais pas énormément. Il faut voir comment cela peut continuer à avancer, si ça intéresse des personnes présentes etc.

La question c'est aussi de formaliser plus concrètement les échanges que l'on a eu aujourd'hui. Je serais assez preneuse d'un mapping collectif des différents acteurs, qui fait quoi, et quels sont les alliés locaux régionaux ou internationaux de chacun et que l'on essaie de voir les complémentarités. Plutôt essayer de trouver des synergies qui fonctionnent déjà un peu et de les accompagner plutôt que de soutenir des choses un peu dispersées.

Conclusion et prochaines étapes

Ce qu'on peut faire à l'AITEC, puisque nous avons pris la responsabilité de vous inviter tous, c'est de collecter un peu plus spécifiquement les expériences dont vous nous avez parlé. Cela nous intéresserait de vous interviewer et de pouvoir raconter autour de nous dans nos réseaux en France, les cas que vous soulevez, pour que les gens sachent concrètement de quoi vous parlez, dans quoi vous êtes engagés… Nous sommes assez proche de la Tunisie en France alors nous connaissons mieux : Latélec ou téléperformance c'est mieux connu mais il y a d'autres expériences aussi qu'il serait intéressant de mettre en avant. Je pense à qui se passe au Sahara occidental : comment par exemple c'est connecté avec ce que disait la Confédération Paysanne sur le Sahara occidental, la façon dont les travailleurs paysans sont exploités là-bas au motif qu'il y a un accord de libre échange (qui ne devrait même pas s'appliquer à ce territoire d'ailleurs, mais ça c'est encore autre chose). Il y a aussi un enjeu de traduction, pour parler à nos réseaux

Le deuxième élément c'était de réfléchir à construire une discussion au moment du FSM autour des sujets qu'on a abordé aujourd'hui avec davantage de partenaires. Nous pourrions inviter des personnes qui ont été engagés dans les luttes précises, des mouvements, des communautés de base dont nous avons parlé qui sont aussi concernées par la question extractiviste.

Merci aux traducteurs pour leur travail, merci à tous d'être venus, d'avoir participé et de vous être impliqués dans ce séminaire !

À bientôt à Paris, au Caire ou à Tunis !

Aitec 2014
http://aitec.reseau-ipam.org/

Ce séminaire a été réalisé grâce au soutien financier de la Région Île de France et de la fondation Isvara.